



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MANCHE

Publié le 8-9-17

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS

SEPTEMBRE 2017

NUMERO SPECIAL N° 71

ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

CABINET DU PREFET	2
<i>Arrêté du 7 septembre 2017 portant sur la délimitation de zone d'accès restreint permanente de l'installation portuaire n°1501 (terminal transmanche) du port de CHERBOURG</i>	2
2EME DIRECTION – DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	3
<i>Arrêté préfectoral du 6 septembre 2017 fixant les date, heure et lieu des opérations de vote et de recensement des votes pour l'élection en 2017 de 6 juges du tribunal de commerce de Coutances</i>	3
<i>Arrêté préfectoral du 6 septembre 2017 fixant les date, heure et lieu des opérations de vote et de recensement des votes pour l'élection en 2017 d'1 juge du tribunal de commerce de Cherbourg.</i>	5
SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	6
<i>Commission départementale d'aménagement commercial du lundi 4 septembre 2017 - Résultats du vote - COUTANCES</i>	6
<i>Arrêté n° 17-104 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 1 (ligne St-Lô/Guilberville) - Commune de Canisy (commune déléguée de ST-EBREMOND DE BONFOSSE)</i>	6
<i>Arrêté n° 17-107 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 2 (ligne St-Lô/Guilberville) - Commune de Bourgvallées (commune déléguée de GOURFALEUR)</i>	6
<i>Arrêté n° 17-108 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 3 (ligne St-Lô/Guilberville) - Commune de Bourgvallées (commune déléguée de GOURFALEUR)</i>	7
<i>Arrêté n° 17-118 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 1 (Raccordement du Homet) - Commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de CHERBOURG-OCTEVILLE)</i>	8
<i>Arrêté n° 17-119 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 2 (Raccordement du HOMET) - Commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de CHERBOURG-OCTEVILLE)</i>	8
<i>Arrêté n° 17-111 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 3 (Raccordement du Homet) - Commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de CHERBOURG-OCTEVILLE)</i>	7
<i>Arrêté n° 17-112 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 4 - (Raccordement du Homet) - Commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de CHERBOURG-OCTEVILLE)</i>	7
<i>Arrêté n° 17-113 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 5 (Raccordement du Homet) - Commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de CHERBOURG-OCTEVILLE)</i>	7
<i>Arrêté n° 17-114 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 6 (Raccordement du Homet) - Commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée d'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE)</i>	7
<i>Arrêté n° 17-115 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 7 bis (Raccordement du Homet) - Commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée d'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE)</i>	7
<i>Arrêté n° 17-122 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 5 bis - (Raccordement du Homet) - Commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de CHERBOURG-OCTEVILLE)</i>	8
<i>Arrêté n° 17-123 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 5 ter (Raccordement du Homet) - Commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de CHERBOURG-OCTEVILLE)</i>	8
<i>Arrêté n° 17-124 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 5 quater - (Raccordement du Homet) - Commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de CHERBOURG-OCTEVILLE)</i>	8
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	8
<i>Arrêté modification n° 2017-08/SHCV/PH du 7 septembre 2017 portant dérogation aux plafonds de ressources pour l'attribution de logements sociaux sur l'ensemble du département, hors quartiers prioritaires de la politique de la ville</i>	8
<i>Arrêté DDTM-DIR-2017-09 du 8 septembre 2017 donnant subdélégation de signature de M. Jean KUGLER à certains de ses collaborateurs</i>	9
<i>Arrêté DDTM-DIR-2017-10 du 8 septembre 2017 donnant subdélégation de signature de M. Jean KUGLER aux ordonnateurs secondaires délégués</i>	13
<i>Décision n° 2017- 11 du 8 septembre 2017 autorisant la signature des actes de gestion du personnel autres que ceux à compétence du préfet</i>	16
<i>Arrêté DDTM-DIR-2017-12 du 8 septembre 2017 portant délégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche à certains agents en matière de fiscalité de l'urbanisme</i>	17
<i>Arrêté DDTM-DIR-2017-13 du 8 septembre 2017 portant délégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche</i>	18
DIVERS	19
DDFIP - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	19
<i>Délégation de signature du 1er septembre 2017 - Centre des finances publiques de PERIERS</i>	19
<i>Liste rectifiée des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts</i>	19
DREAL - DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT	20
<i>Décision n° 2017-56 du 5 septembre 2017 - Subdélégation de signature en matière d'activités de niveau départemental – Manche</i>	20
DGD - DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS	24
<i>Décision n° 2017/01 du 9 mars 2017 du directeur interrégional des douanes et droits indirects de Normandie de délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux dans le domaine des contributions indirectes et en matière de règlement transactionnel dans le domaine douanier</i>	24
<i>Décision 2017/1 du 4 septembre 2017 du directeur régional à Caen portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à Rouen dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et manquements à l'obligation déclarative</i>	25
PREFECTURE DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST	26
<i>Arrêté zonal de dérogation exceptionnelle à titre temporaire n° 17-207 du 8 septembre 2017 à l'interdiction de circulation, à certaines périodes, des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC (au titre de l'article 5-I de l'arrêté du 2 mars 2015)</i>	26

CABINET DU PREFET

Arrêté du 7 septembre 2017 portant sur la délimitation de zone d'accès restreint permanente de l'installation portuaire n° 1501 (terminal transmanche) du port de CHERBOURG

Article 1 : Une zone d'accès restreint à activation permanente telle que figurée sur le plan annexé au présent arrêté est créée au sein de l'installation portuaire n°1501 « terminal transmanche » du port de Cherbourg.

Article 2 : L'exploitant de l'installation portuaire n°1501 effectue une visite de sûreté de l'ensemble de cette zone préalablement à l'accostage d'un navire soumis au code ISPS.

Article 3 : L'exploitant de l'installation portuaire est tenu de :

- matérialiser physiquement, côté terrestre l'interdiction d'accès à la zone d'accès restreint par la mise en place et le maintien d'une clôture d'une hauteur minimum de 2 m avec bavolets ;
- mettre en place une signalétique matérialisant l'interdiction d'accès à la zone d'accès restreint côtés terrestre et maritime ;
- porter à la connaissance des personnes entrant en zone d'accès restreint la liste des articles prohibés ;
- assurer l'inspection-filtrage d'une partie des personnes, de leurs bagages, en respectant le pourcentage défini par le représentant de l'état et les consignes particulières en vigueur ;
- matérialiser l'interdiction de passage par les dispositifs d'inspection-filtrage lorsque le service est inactif ;
- alerter immédiatement les services de la police nationale ou de la douane, lorsqu'une personne refuse de se soumettre à l'inspection-filtrage ;
- alerter immédiatement les services de la police nationale ou de la douane et, le cas échéant, les navires présents sur le ponton, lorsqu'une personne pénètre en zone d'accès restreint, éventuellement avec un véhicule, en s'étant soustraite à l'inspection-filtrage ou en étant munie d'un article prohibé.

Article 4 : L'exploitant de l'installation portuaire doit s'assurer que chaque poste d'inspection-filtrage comporte au moins l'équipement minimal ci-après :

- un équipement portatif de détection des masses métalliques sur les personnes ;
- un dispositif permettant de procéder à l'abri des regards aux palpations de sécurité ;
- une table de dépose permettant de procéder aux fouilles des bagages ;
- un moyen de communication permettant d'alerter en cas d'urgence les services de police nationale ou de la douane.

Article 5 : Pour accéder en zone d'accès restreint, les personnes désignées aux articles R.5332-37 et R.5332-38 du code des transports, doivent impérativement être munies d'un titre d'accès valide délivré par l'exploitant de l'IP n°1501.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté exposent leurs auteurs à l'amende prévue par l'article L.5336-10 du code des transports.

Article 7 : Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés préfectoraux n° 29 du 1er septembre 2017, n° 41 du 23 octobre 2014 et n° 18 du 28 mars 2014.

Plan consultable à la Préfecture de la Manche

Signé : le préfet : Jean-Marc SABATHÉ

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Arrêté préfectoral du 6 septembre 2017 fixant les date, heure et lieu des opérations de vote et de recensement des votes pour l'élection en 2017 de 6 juges du tribunal de commerce de Coutances

Article 1 - Les membres du collège électoral du tribunal de commerce de Coutances sont convoqués à l'effet de pourvoir aux 6 sièges soumis à renouvellement dans ce tribunal.

Article 2 - Les opérations de vote auront lieu uniquement par correspondance du 26 septembre au 10 octobre 2017.

Les opérations de dépouillement des votes du premier tour auront lieu :

- le mercredi 11 octobre 2017 à 11 heures au tribunal de commerce de Coutances et seront effectuées par la commission d'organisation des élections prévue aux articles L. 723-13 et R. 723-8 du code de commerce.

En cas de second tour, elles auront lieu :

- le mardi 24 octobre 2017 à 11 heures, dans les mêmes conditions.

Le vote des électeurs devra parvenir, au plus tard la veille du dépouillement du scrutin, soit :

- le mardi 10 octobre 2017 à 18 heures pour le premier tour,

et

- le lundi 23 octobre 2017 à 18 heures pour le second tour.

Les plis électoraux doivent être adressés à la préfecture de la Manche, sous enveloppe réglementaire.

Article 3 - Sont éligibles aux fonctions de membre d'un tribunal de commerce les personnes :

- âgées de trente ans au moins ;
- qui sont inscrites sur la liste électorale des délégués consulaires dressée, en application de l'article L. 713-7, dans le ressort du tribunal de commerce ou dans le ressort des tribunaux de commerce limitrophes,
- qui remplissent la condition de nationalité prévue à l'article L. 2 du code électoral,
- à l'égard desquelles une procédure de redressement ou de liquidation judiciaires n'a pas été ouverte,
- qui, s'agissant des personnes mentionnées au 1° ou au 2° de l'article L. 713-7 du code de commerce, n'appartiennent pas à une société ou à un établissement public ayant fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaires,
- qui justifient, soit d'une immatriculation de cinq années au moins au Registre du Commerce et des Sociétés ou au répertoire des métiers, soit de l'exercice, pendant une durée totale cumulée de cinq ans, de l'une des qualités énumérées à l'article L. 713-8 du code de commerce ou de l'une des professions énumérées au « d » du 1° de l'article L. 713-7 du même code,
- les juges d'un tribunal de commerce ayant prêté serment, à jour de leurs obligations déontologiques et de formation qui souhaitent être candidats dans un autre tribunal de commerce non limitrophe du tribunal dans lequel ils ont été élus dans les conditions prévues à l'article R. 723-6 du code de commerce.

Sont inéligibles, les personnes qui ont été déclarées comme telles par la commission nationale de discipline ou qui ont été déchues de leurs fonctions de juge d'un tribunal de commerce.

Les autres conditions d'éligibilité aux fonctions de juge consulaire :

La durée des mandats

Le premier mandat effectué par un juge de tribunal de commerce est de deux ans. Les mandats suivants sont d'une durée de quatre ans dans le même tribunal ou dans tout autre tribunal de commerce (article L. 722-6 du code de commerce).

Le nouvel article L. 723-7, entrant en vigueur le 31 décembre 2017, dispose en son premier alinéa que « les juges des tribunaux de commerce élus pour quatre mandats successifs dans un même tribunal de commerce ne sont plus éligibles dans ce tribunal ... ». Il supprime le délai de viduité qui permet, jusqu'au 31 décembre 2017, à un juge d'accomplir de nouveau quatre mandats successifs après une césure d'un an.

La condition de durée de mandat s'appréciant à la date de l'élection, les anciennes dispositions sont donc applicables aux élections 2017. Par conséquent, un juge actuellement en période de césure pourra se présenter à l'élection d'octobre 2017 dans le même tribunal pour un nouveau mandat de quatre ans.

En revanche, s'il est réélu en 2017, il ne pourra exercer qu'un seul mandat de quatre ans dans ce tribunal. En effet, au terme de ce mandat en 2021, la nouvelle limite d'éligibilité s'appliquera et il deviendra inéligible dans ce tribunal au regard de tous les mandats exercés, y compris ceux qui l'ont été avant le 31 décembre 2017.

S'il ne présente pas sa candidature cette année, il ne pourra plus se porter candidat dans ce tribunal lors des élections de 2018 puisqu'à compter de la date ces élections, la suppression du délai de viduité produira ses effets.

La limite d'âge

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 723-7, les juges des tribunaux de commerce ne peuvent siéger au-delà de l'année civile au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de soixante-quinze ans. Ces dispositions entrent en vigueur le 31 décembre 2017 et seront donc applicables dès janvier 2018. Les juges qui auront atteint l'âge de soixante-quinze ans au cours de l'année 2017 ne pourront donc plus siéger au-delà de cette année.

Les présidents des tribunaux de commerce veilleront à informer, dès que possible, les juges concernés par cette limite d'âge.

Les sièges devront, en conséquence, être déclarés vacants, même si les juges, atteints par cette limite d'âge et dont le mandat n'est pas arrivé à échéance au 31 décembre 2017, n'ont pas pris l'initiative de démissionner de leur mandat. Il conviendra donc de remédier à leur remplacement au cours de la présente élection afin de pourvoir les sièges susceptibles d'être vacants dès janvier 2018.

Les incompatibilités entre mandats

Un juge d'un tribunal de commerce ne peut simultanément :

- être membre d'un conseil de prud'hommes ou d'un autre tribunal de commerce,
- exercer les professions suivantes : avocat, notaire, huissier de justice, commissaire-priseur judiciaire, greffier de tribunal de commerce, administrateur judiciaire, mandataire judiciaire, ni travailler au service d'un membre de ces professions pendant la durée de son mandat,
- être représentant au Parlement européen,
- exercer un mandat de conseiller régional, de conseiller départemental, de conseiller municipal (...) dans le ressort de la juridiction dans laquelle l'intéressé exerce ses fonctions.

Pour permettre aux tribunaux de commerce et aux instances dans lesquelles les juges exerceraient un mandat (conseil régional, départemental, municipal ...), l'incompatibilité ne serait effective qu'au prochain renouvellement, soit de l'un, soit de l'autre de ces mandats.

Ainsi, un juge élu en 2017 et se trouvant dans un des cas d'incompatibilités mentionnés aux articles L. 722-6 et L. 733-6-2 disposera d'un délai d'un mois pour cesser l'exercice de la profession incompatible ou du mandat incompatible.

Article 4 - Les candidatures aux fonctions de membres des tribunaux de commerce sont déclarées à la Préfecture de la Manche (direction des collectivités, de la citoyenneté et la légalité - bureau des élections et des associations).

Les personnes souhaitant se porter candidates ont la faculté de prendre rendez-vous à la préfecture au 02 33 75 47 22 ou 02 33 75 46 68.

Les candidatures sont recevables, jusqu'au vingtième jour précédant celui du dépouillement du premier tour de scrutin, soit jusqu'au jeudi 21 septembre 2017 à 18 heures.

Les candidats devront remettre leurs bulletins de vote au président de la commission d'organisation des élections (tribunal de commerce - 67, rue Saint-Nicolas - 50208 Coutances cedex) au plus tard le vendredi 22 septembre 2017 à 16 heures et en nombre au moins égal à celui du nombre d'électeurs inscrits (87).

Nul ne peut être candidat dans plus d'un tribunal de commerce.

Après enregistrement d'une candidature, il ne peut y avoir retrait ou remplacement.

En cas de deuxième tour, les candidatures déposées avant le premier tour restent valables. Il ne peut y avoir ni inscription nouvelle ni retrait ou remplacement entre les deux scrutins.

La déclaration de candidature doit être faite par écrit et signée par le candidat. Elle peut être individuelle ou collective. Elle peut être faite par le candidat lui-même ou par un mandataire.

Elle est remise au préfet et doit être accompagnée de la copie d'un titre d'identité (carte d'identité ou passeport) et d'une déclaration écrite sur l'honneur du candidat indiquant :

- qu'il remplit toutes les conditions d'éligibilité fixées aux points 1° à 5° de l'article L. 723-4 du code de commerce,
- qu'il n'est pas frappé de l'une des incapacités, incompatibilités, déchéances ou inéligibilités prévues aux articles L. 722-6-1, L. 722-6-2, L. 723-7, L. 724-3, L. 724-3-2 et aux 1° à 4° de l'article L. 723-2 du code de commerce,
- qu'il ne fait pas l'objet d'une mesure de suspension prise en application de l'article L. 724-4 du code de commerce (suspension par la commission nationale de discipline),
- qu'il n'est pas candidat dans un autre tribunal.

Pour la candidature déposée dans un tribunal non limitrophe du tribunal dans lequel le juge a été précédemment élu

En complément des éléments ci-dessus mentionnés, cette déclaration écrite sur l'honneur devra comporter, à l'exception de l'inscription sur la liste électorale des délégués consulaires dans le ressort du tribunal de commerce ou dans le ressort des tribunaux de commerce limitrophes, les indications suivantes :

- qu'il a prêté serment,
- qu'il est à jour de ses obligations déontologiques et de formation,
- qu'il a exercé les fonctions de juge consulaire pendant au moins trois ans,
- et qu'il dispose d'une résidence dans le ressort du tribunal au sein duquel il se porte candidat.

L'enregistrement de la candidature

Le candidat n'a pas à produire, en plus, une attestation du greffier du tribunal de commerce justifiant des indications qui y sont portées.

Le préfet enregistre chaque candidature et en donne récépissé. Il refuse les candidatures qui ne sont pas accompagnées de la déclaration sur l'honneur ou de la copie du titre d'identité. Il en avise les intéressés par écrit.

La liste des candidatures est affichée à la Préfecture le lendemain de la date limite de dépôt et portée à la connaissance du procureur général près la Cour d'Appel.

La campagne électorale est ouverte dès l'affichage de la liste des candidats en Préfecture. Elle prend fin la veille du scrutin à minuit, conformément aux dispositions de l'article L. 49 du code électoral. En cas de second tour, la campagne électorale est ouverte le lendemain du premier tour et prend fin la veille du scrutin à minuit.

Les frais relatifs à la propagande électorale restent à la charge des candidats.

Article 5 - Une commission d'organisation des élections, chargée de veiller à la régularité du scrutin, de recenser les votes et de proclamer les résultats, prévue aux articles L. 723-13 et R. 723-8 du code de commerce, est instituée.

Elle est composée de trois magistrats de l'ordre judiciaire, dont au moins deux juges d'instance, désignés par le premier président, après avis de l'assemblée générale de la Cour d'Appel. Ce dernier désigne parmi eux le président de la commission.

Il n'y a ni représentant du préfet, ni représentant de la chambre de commerce et d'industrie au sein de la commission d'organisation des élections.

Le secrétariat de la commission est assuré par le greffier du tribunal de commerce. A défaut de greffier, le code de commerce ne prévoit pas d'autre modalité. Il conviendra, dans ce cas, que le premier président organise le secrétariat de la commission (article R. 723-8 du code de commerce).

Le dépouillement s'effectue conformément aux dispositions de l'article L. 65 du code électoral. La commission susvisée se substitue alors au bureau de vote.

Le président est chargé de proclamer publiquement les résultats.

La liste des candidats élus est établie, dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues par chacun d'entre eux, et est immédiatement affichée au greffe du tribunal de commerce.

Si aucun candidat n'est élu, ou s'il reste des sièges à pourvoir, le président déclare qu'il y a lieu de procéder à un deuxième tour.

L'élection est acquise, au deuxième tour, à la majorité relative des suffrages exprimés.

Le procès-verbal des opérations électorales est dressé en trois exemplaires, revêtus de la signature des membres de la commission. Le premier exemplaire est adressé au procureur général, le deuxième au préfet et le troisième est conservé au greffe du tribunal de commerce.

Dans un délai de huit jours à compter de la proclamation des résultats, tout électeur peut contester la régularité des opérations électorales devant le tribunal d'instance.

Article 6 - La liste d'émargement, signée par le président de la commission électorale, demeure déposée pendant huit jours au greffe du tribunal de commerce où elle est communiquée à tout électeur requérant.

Article 7 - Le présent arrêté peut être déféré devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc - BP 25086 - 14050 Caen cedex 04) dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral du 6 septembre 2017 fixant les date, heure et lieu des opérations de vote et de recensement des votes pour l'élection en 2017 d'1 juge du tribunal de commerce de Cherbourg

Article 1 - Les membres du collège électoral du tribunal de commerce de Cherbourg sont convoqués à l'effet de pourvoir à 1 siège soumis à renouvellement dans ce tribunal.

Article 2 - Les opérations de vote auront lieu uniquement par correspondance du 26 septembre au 10 octobre 2017.

Les opérations de dépouillement des votes du premier tour auront lieu :

- le mercredi 11 octobre 2017 à 14 heures au tribunal de commerce de Cherbourg et seront effectuées par la commission d'organisation des élections prévue aux articles L. 723-13 et R. 723-8 du code de commerce.

En cas de second tour, elles auront lieu :

- le mardi 24 octobre 2017 à 14 heures, dans les mêmes conditions.

Le vote des électeurs devra parvenir, au plus tard la veille du dépouillement du scrutin, soit :

- le mardi 10 octobre 2017 à 18 heures pour le premier tour,

et

- le lundi 23 octobre 2017 à 18 heures pour le second tour.

Les plis électoraux doivent être adressés à la préfecture de la Manche, sous enveloppe réglementaire.

Article 3 - Sont éligibles aux fonctions de membre d'un tribunal de commerce les personnes :

- âgées de trente ans au moins ;

- qui sont inscrites sur la liste électorale des délégués consulaires dressée, en application de l'article L. 713-7, dans le ressort du tribunal de commerce ou dans le ressort des tribunaux de commerce limitrophes,

- qui remplissent la condition de nationalité prévue à l'article L. 2 du code électoral,

- à l'égard desquelles une procédure de redressement ou de liquidation judiciaires n'a pas été ouverte,

- qui, s'agissant des personnes mentionnées au 1° ou au 2° de l'article L. 713-7 du code de commerce, n'appartiennent pas à une

société ou à un établissement public ayant fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaires,

- qui justifie, soit d'une immatriculation de cinq années au moins au Registre du Commerce et des Sociétés ou au répertoire des métiers, soit de l'exercice, pendant une durée totale cumulée de cinq ans, de l'une des qualités énumérées à l'article L. 713-8 du code de commerce ou de l'une des professions énumérées au « d » du 1° de l'article L. 713-7 du même code,

- les juges d'un tribunal de commerce ayant prêté serment, à jour de leurs obligations déontologiques et de formation qui souhaitent être candidats dans un autre tribunal de commerce non limitrophe du tribunal dans lequel ils ont été élus dans les conditions prévues à l'article R. 723-6 du code de commerce.

Sont inéligibles, les personnes qui ont été déclarées comme telles par la commission nationale de discipline ou qui ont été déchues de leurs fonctions de juge d'un tribunal de commerce.

Les autres conditions d'éligibilité aux fonctions de juge consulaire :

La durée des mandats

Le premier mandat effectué par un juge de tribunal de commerce est de deux ans. Les mandats suivants sont d'une durée de quatre ans dans le même tribunal ou dans tout autre tribunal de commerce (article L. 722-6 du code de commerce).

Le nouvel article L. 723-7, entrant en vigueur le 31 décembre 2017, dispose en son premier alinéa que « les juges des tribunaux de commerce élus pour quatre mandats successifs dans un même tribunal de commerce ne sont plus éligibles dans ce tribunal ... ». Il supprime le délai de viduité qui permet, jusqu'au 31 décembre 2017, à un juge d'accomplir de nouveau quatre mandats successifs après une césure d'un an.

La condition de durée de mandat s'appréciant à la date de l'élection, les anciennes dispositions sont donc applicables aux élections 2017. Par conséquent, un juge actuellement en période de césure pourra se présenter à l'élection d'octobre 2017 dans le même tribunal pour un nouveau mandat de quatre ans.

En revanche, s'il est réélu en 2017, il ne pourra exercer qu'un seul mandat de quatre ans dans ce tribunal. En effet, au terme de ce mandat en 2021, la nouvelle limite d'éligibilité s'appliquera et il deviendra inéligible dans ce tribunal au regard de tous les mandats exercés, y compris ceux qui l'ont été avant le 31 décembre 2017.

S'il ne présente pas sa candidature cette année, il ne pourra plus se porter candidat dans ce tribunal lors des élections de 2018 puisqu'à compter de la date ces élections, la suppression du délai de viduité produira ses effets.

La limite d'âge

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 723-7, les juges des tribunaux de commerce ne peuvent siéger au-delà de l'année civile au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de soixante-quinze ans. Ces dispositions entrent en vigueur le 31 décembre 2017 et seront donc applicables dès janvier 2018. Les juges qui auront atteint l'âge de soixante-quinze ans au cours de l'année 2017 ne pourront donc plus siéger au-delà de cette année.

Les présidents des tribunaux de commerce veilleront à informer, dès que possible, les juges concernés par cette limite d'âge.

Les sièges devront, en conséquence, être déclarés vacants, même si les juges, atteints par cette limite d'âge et dont le mandat n'est pas arrivé à échéance au 31 décembre 2017, n'ont pas pris l'initiative de démissionner de leur mandat. Il conviendra donc de remédier à leur remplacement au cours de la présente élection afin de pourvoir les sièges susceptibles d'être vacants dès janvier 2018.

Les incompatibilités entre mandats

Un juge d'un tribunal de commerce ne peut simultanément :

- être membre d'un conseil de prud'hommes ou d'un autre tribunal de commerce,

- exercer les professions suivantes : avocat, notaire, huissier de justice, commissaire-priseur judiciaire, greffier de tribunal de commerce, administrateur judiciaire, mandataire judiciaire, ni travailler au service d'un membre de ces professions pendant la durée de son mandat,

- être représentant au Parlement européen,

- exercer un mandat de conseiller régional, de conseiller départemental, de conseiller municipal (...) dans le ressort de la juridiction dans laquelle l'intéressé exerce ses fonctions.

Pour permettre aux tribunaux de commerce et aux instances dans lesquelles les juges exerceraient un mandat (conseil régional, départemental, municipal ...), l'incompatibilité ne serait effective qu'au prochain renouvellement, soit de l'un, soit de l'autre de ces mandats.

Ainsi, un juge élu en 2017 et se trouvant dans un des cas d'incompatibilités mentionnés aux articles L. 722-6 et L. 733-6-2 disposera d'un délai d'un mois pour cesser l'exercice de la profession incompatible ou du mandat incompatible.

Article 4 - Les candidatures aux fonctions de membres des tribunaux de commerce sont déclarées à la Préfecture de la Manche (direction des collectivités, de la citoyenneté et la légalité - bureau des élections et des associations).

Les personnes souhaitant se porter candidates ont la faculté de prendre rendez-vous à la préfecture au 02 33 75 47 22 ou 02 33 75 46 68.

Les candidatures sont recevables, jusqu'au vingtième jour précédant celui du dépouillement du premier tour de scrutin, soit jusqu'au jeudi 21 septembre 2017 à 18 heures.

Les candidats devront remettre leurs bulletins de vote au président de la commission d'organisation des élections (tribunal de commerce - 22, rue de l'Ancien Quai - BP 247 - Cherbourg-Octeville - 50100 Cherbourg-en-Cotentin) au plus tard le vendredi 22 septembre 2017 à 16 heures et en nombre au moins égal à celui du nombre d'électeurs inscrits (87).

Nul ne peut être candidat dans plus d'un tribunal de commerce.

Après enregistrement d'une candidature, il ne peut y avoir retrait ou remplacement.

En cas de deuxième tour, les candidatures déposées avant le premier tour restent valables. Il ne peut y avoir ni inscription nouvelle ni retrait ou remplacement entre les deux scrutins.

La déclaration de candidature doit être faite par écrit et signée par le candidat. Elle peut être individuelle ou collective. Elle peut être faite par le candidat lui-même ou par un mandataire.

Elle est remise au préfet et doit être accompagnée de la copie d'un titre d'identité (carte d'identité ou passeport) et d'une déclaration écrite sur l'honneur du candidat indiquant :

- qu'il remplit toutes les conditions d'éligibilité fixées aux points 1° à 5° de l'article L. 723-4 du code de commerce,
- qu'il n'est pas frappé de l'une des incapacités, incompatibilités, déchéances ou inéligibilités prévues aux articles L. 722-6-1, L. 722-6-2, L. 723-7, L. 724-3, L. 724-3-2 et aux 1° à 4° de l'article L. 723-2 du code de commerce,
- qu'il ne fait pas l'objet d'une mesure de suspension prise en application de l'article L. 724-4 du code de commerce (suspension par la commission nationale de discipline),
- qu'il n'est pas candidat dans un autre tribunal.

Pour la candidature déposée dans un tribunal non limitrophe du tribunal dans lequel le juge a été précédemment élu

En complément des éléments ci-dessus mentionnés, cette déclaration écrite sur l'honneur devra comporter, à l'exception de l'inscription sur la liste électorale des délégués consulaires dans le ressort du tribunal de commerce ou dans le ressort des tribunaux de commerce limitrophes, les indications suivantes :

- qu'il a prêté serment,
- qu'il est à jour de ses obligations déontologiques et de formation,
- qu'il a exercé les fonctions de juge consulaire pendant au moins trois ans,
- et qu'il dispose d'une résidence dans le ressort du tribunal au sein duquel il se porte candidat.

L'enregistrement de la candidature

Le candidat n'a pas à produire, en plus, une attestation du greffier du tribunal de commerce justifiant des indications qui y sont portées.

Le préfet enregistre chaque candidature et en donne récépissé. Il refuse les candidatures qui ne sont pas accompagnées de la déclaration sur l'honneur ou de la copie du titre d'identité. Il en avise les intéressés par écrit.

La liste des candidatures est affichée à la Préfecture le lendemain de la date limite de dépôt et portée à la connaissance du procureur général près la Cour d'Appel.

La campagne électorale est ouverte dès l'affichage de la liste des candidats en Préfecture. Elle prend fin la veille du scrutin à minuit, conformément aux dispositions de l'article L. 49 du code électoral. En cas de second tour, la campagne électorale est ouverte le lendemain du premier tour et prend fin la veille du scrutin à minuit.

Les frais relatifs à la propagande électorale restent à la charge des candidats.

Article 5 - Une commission d'organisation des élections, chargée de veiller à la régularité du scrutin, de recenser les votes et de proclamer les résultats, prévue aux articles L. 723-13 et R. 723-8 du code de commerce, est instituée.

Elle est composée de trois magistrats de l'ordre judiciaire, dont au moins deux juges d'instance, désignés par le premier président, après avis de l'assemblée générale de la Cour d'Appel. Ce dernier désigne parmi eux le président de la commission.

Il n'y a ni représentant du préfet, ni représentant de la chambre de commerce et d'industrie au sein de la commission d'organisation des élections.

Le secrétariat de la commission est assuré par le greffier du tribunal de commerce. A défaut de greffier, le code de commerce ne prévoit pas d'autre modalité. Il conviendra, dans ce cas, que le premier président organise le secrétariat de la commission (article R. 723-8 du code de commerce).

Le dépouillement s'effectue conformément aux dispositions de l'article L. 65 du code électoral. La commission susvisée se substitue alors au bureau de vote.

Le président est chargé de proclamer publiquement les résultats.

La liste des candidats élus est établie, dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues par chacun d'entre eux, et est immédiatement affichée au greffe du tribunal de commerce.

Si aucun candidat n'est élu, ou s'il reste des sièges à pourvoir, le président déclare qu'il y a lieu de procéder à un deuxième tour.

L'élection est acquise, au deuxième tour, à la majorité relative des suffrages exprimés.

Le procès-verbal des opérations électorales est dressé en trois exemplaires, revêtus de la signature des membres de la commission. Le premier exemplaire est adressé au procureur général, le deuxième au préfet et le troisième est conservé au greffe du tribunal de commerce.

Dans un délai de huit jours à compter de la proclamation des résultats, tout électeur peut contester la régularité des opérations électorales devant le tribunal d'instance.

Article 6 - La liste d'émargement, signée par le président de la commission électorale, demeure déposée pendant huit jours au greffe du tribunal de commerce où elle est communiquée à tout électeur requérant.

Article 7 - Le présent arrêté peut être déféré devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Le Duc - BP 25086 - 14050 Caen cedex 04) dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Commission départementale d'aménagement commercial du lundi 4 septembre 2017 - Résultats du vote - COUTANCES

Demande d'extension du magasin INTERSPORT de 557 m², situé route de Carentan à Coutances (50200), afin d'obtenir une surface de vente totale de 2027 m² : autorisé par 6 voix favorables.

Arrêté n° 17-104 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 1 (ligne St-Lô/Guilberville) - Commune de Canisy (commune déléguée de ST-EBREMOND DE BONFOSSE)

Art. 1 : le passage à niveau n° 1 de la ligne reliant St-Lô à Guilberville situé sur la commune de Canisy (commune déléguée de Saint-Ebremond de Bonfossé) est classé selon la fiche individuelle ci-annexée.

Art. 2 : le présent arrêté abroge celui du 11 octobre 1984 pour ce qui concerne le PN n° 1.

Art. 3 : la présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours administratif auprès du préfet de la Manche ou du ministre de la transition écologique et solidaire ainsi que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc - bp 25086 - 14050 Caen Cedex 4).

Art. 4 : cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché à la mairie concernée pendant le délai d'un mois.

Les annexes sont consultables à la préfecture.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY

Arrêté n° 17-107 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 2 (ligne St-Lô/Guilberville) - Commune de Bourgvallées (commune déléguée de GOURFALEUR)

Art. 1 : le passage à niveau n° 2 de la ligne reliant St-Lô à Guilberville situé sur la commune de Bourgvallées (commune déléguée de Gourfaleur) est classé selon la fiche individuelle ci-annexée.

Art. 2 : le présent arrêté abroge celui du 13 avril 1976 pour ce qui concerne le PN n° 2.

Art. 3 : la présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours administratif auprès du préfet de la Manche ou du ministre de la transition écologique et solidaire ainsi que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc - bp 25086 - 14050 Caen Cedex 4).

Art. 4 : cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché à la mairie concernée pendant le délai d'un mois.

Les annexes sont consultables à la préfecture.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY

Arrêté n° 17-108 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 3 (ligne St-Lô/Guilberville) - Commune de Bourgvallées (commune déléguée de GOURFALEUR)

Art. 1 : le passage à niveau n° 3 de la ligne reliant St-Lô à Guilberville situé sur la commune de Bourgvallées (commune déléguée de Gourfaleur) est classé selon la fiche individuelle ci-annexée.

Art. 2 : le présent arrêté abroge celui du 13 avril 1976 pour ce qui concerne le PN n° 3.

Art. 3 : la présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours administratif auprès du préfet de la Manche ou du ministre de la transition écologique et solidaire ainsi que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc – bp 25086 – 14050 Caen Cedex 4).

Art. 4 : cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché à la mairie concernée pendant le délai d'un mois.

Les annexes sont consultables à la préfecture.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté n° 17-111 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 3 (Raccordement du Homet) - Commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de CHERBOURG-OCTEVILLE)

Art. 1 : le passage à niveau n° 3 de la ligne reliant le Raccordement du Homet situé sur la commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de Cherbourg-Octeville) est classé selon la fiche individuelle ci-annexée.

Art. 2 : le présent arrêté abroge celui du 19 septembre 1985 pour ce qui concerne le PN n° 3.

Art. 3 : la présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours administratif auprès du préfet de la Manche ou du ministre de la transition écologique et solidaire ainsi que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc – bp 25086 – 14050 Caen Cedex 4).

Art. 4 : cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché à la mairie concernée pendant le délai d'un mois.

Les annexes sont consultables à la préfecture.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté n° 17-112 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 4 - (Raccordement du Homet) - Commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de CHERBOURG-OCTEVILLE)

Art. 1 : le passage à niveau n° 4 de la ligne reliant le Raccordement du Homet situé sur la commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de Cherbourg-Octeville) est classé selon la fiche individuelle ci-annexée.

Art. 2 : le présent arrêté abroge celui du 5 octobre 1987 pour ce qui concerne le PN n° 4.

Art. 3 : la présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours administratif auprès du préfet de la Manche ou du ministre de la transition écologique et solidaire ainsi que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc – bp 25086 – 14050 Caen Cedex 4).

Art. 4 : cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché à la mairie concernée pendant le délai d'un mois.

Les annexes sont consultables à la préfecture.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté n° 17-113 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 5 (Raccordement du Homet) - Commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de CHERBOURG-OCTEVILLE)

Art. 1 : le passage à niveau n° 5 de la ligne reliant le Raccordement du Homet situé sur la commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de Cherbourg-Octeville) est classé selon la fiche individuelle ci-annexée.

Art. 2 : le présent arrêté abroge celui du 15 octobre 1984 pour ce qui concerne le PN n° 5.

Art. 3 : la présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours administratif auprès du préfet de la Manche ou du ministre de la transition écologique et solidaire ainsi que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc – bp 25086 – 14050 Caen Cedex 4).

Art. 4 : cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché à la mairie concernée pendant le délai d'un mois.

Les annexes sont consultables à la préfecture.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté n° 17-114 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 6 (Raccordement du Homet) - Commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée d'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE)

Art. 1 : le passage à niveau n° 6 de la ligne reliant le Raccordement du Homet situé sur la commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville) est classé selon la fiche individuelle ci-annexée.

Art. 2 : le présent arrêté abroge celui du 24 septembre 1980 pour ce qui concerne le PN n° 6.

Art. 3 : la présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours administratif auprès du préfet de la Manche ou du ministre de la transition écologique et solidaire ainsi que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc – bp 25086 – 14050 Caen Cedex 4).

Art. 4 : cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché à la mairie concernée pendant le délai d'un mois.

Les annexes sont consultables à la préfecture.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté n° 17-115 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 7 bis (Raccordement du Homet) - Commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée d'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE)

Art. 1 : le passage à niveau n° 7 bis de la ligne reliant le Raccordement du Homet situé sur la commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville) est classé selon la fiche individuelle ci-annexée.

Art. 2 : le présent arrêté abroge celui du 24 décembre 1982 pour ce qui concerne le PN n° 7 bis.

Art. 3 : la présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours administratif auprès du préfet de la Manche ou du ministre de la transition écologique et solidaire ainsi que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc – bp 25086 – 14050 Caen Cedex 4).

Art. 4 : cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché à la mairie concernée pendant le délai d'un mois.

Les annexes sont consultables à la préfecture.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté n° 17-118 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 1 (Raccordement du Homet) - Commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de CHERBOURG-OCTEVILLE)

Art. 1 : le passage à niveau n° 1 de la ligne reliant le Raccordement du Homet situé sur la commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de Cherbourg-Octeville) est classé selon la fiche individuelle ci-annexée.

Art. 2 : le présent arrêté abroge celui du 22 mars 1971 pour ce qui concerne le PN n° 1.

Art. 3 : la présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours administratif auprès du préfet de la Manche ou du ministre de la transition écologique et solidaire ainsi que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc – bp 25086 – 14050 Caen Cedex 4).

Art. 4 : cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché à la mairie concernée pendant le délai d'un mois. Les annexes sont consultables à la préfecture.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté n° 17-119 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 2 (Raccordement du HOMET) - Commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de CHERBOURG-OCTEVILLE)

Art. 1 : le passage à niveau n° 2 de la ligne reliant le Raccordement du Homet situé sur la commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de Cherbourg-Octeville) est classé selon la fiche individuelle ci-annexée.

Art. 2 : le présent arrêté abroge celui du 4 décembre 1976 pour ce qui concerne le PN n° 2.

Art. 3 : la présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours administratif auprès du préfet de la Manche ou du ministre de la transition écologique et solidaire ainsi que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc – bp 25086 – 14050 Caen Cedex 4).

Art. 4 : cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché à la mairie concernée pendant le délai d'un mois. Les annexes sont consultables à la préfecture.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté n° 17-122 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 5 bis - (Raccordement du Homet) - Commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de CHERBOURG-OCTEVILLE)

Art. 1 : le passage à niveau n° 5 bis de la ligne reliant le Raccordement du Homet situé sur la commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de Cherbourg-Octeville) est classé selon la fiche individuelle ci-annexée.

Art. 2 : le présent arrêté abroge celui du 25 juillet 1979 pour ce qui concerne le PN n° 5 bis.

Art. 3 : la présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours administratif auprès du préfet de la Manche ou du ministre de la transition écologique et solidaire ainsi que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc – bp 25086 – 14050 Caen Cedex 4).

Art. 4 : cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché à la mairie concernée pendant le délai d'un mois. Les annexes sont consultables à la préfecture.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté n° 17-123 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 5 ter (Raccordement du Homet) - Commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de CHERBOURG-OCTEVILLE)

Art. 1 : le passage à niveau n° 5 ter de la ligne reliant le Raccordement du Homet situé sur la commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de Cherbourg-Octeville) est classé selon la fiche individuelle ci-annexée.

Art. 2 : le présent arrêté abroge celui du 25 juillet 1979 pour ce qui concerne le PN n° 5 ter.

Art. 3 : la présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours administratif auprès du préfet de la Manche ou du ministre de la transition écologique et solidaire ainsi que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc – bp 25086 – 14050 Caen Cedex 4).

Art. 4 : cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché à la mairie concernée pendant le délai d'un mois. Les annexes sont consultables à la préfecture.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté n° 17-124 du 4 septembre 2017 portant modification de classement du passage à niveau n° 5 quater - (Raccordement du Homet) - Commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de CHERBOURG-OCTEVILLE)

Art. 1 : le passage à niveau n° 5 quater de la ligne reliant le Raccordement du Homet situé sur la commune de Cherbourg en Cotentin (commune déléguée de Cherbourg-Octeville) est classé selon la fiche individuelle ci-annexée.

Art. 2 : le présent arrêté abroge celui du 25 juillet 1979 pour ce qui concerne le PN n° 5 quater.

Art. 3 : la présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours administratif auprès du préfet de la Manche ou du ministre de la transition écologique et solidaire ainsi que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc – bp 25086 – 14050 Caen Cedex 4).

Art. 4 : cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché à la mairie concernée pendant le délai d'un mois. Les annexes sont consultables à la préfecture.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté préfectoral n° DDTM-SETRIS-2017-24 du 7 septembre 2017 portant décision d'attribution d'une subvention au bénéfice de la communauté de communes de la Baie du Cotentin

Considérant que le dossier, par courrier en date du 28 février 2017, a été signifié complet à la communauté de communes de la Baie du Cotentin

Art. 1 : Objet de la dépense Une subvention est accordée à la communauté de communes de la Baie du Cotentin – 2, Le Haut Dick – BP 339 – Carentan - 50500 Carentan-les-Marais pour la réalisation de l'action suivante : Réalisation des études techniques préalables à la future prise de compétence « GEMAPI » par les EPCI du territoire de la Côte Est du Cotentin et de la Baie des Veys.

Art. 2 – Montant prévisionnel de la dépense subventionnable Le montant prévisionnel de la dépense subventionnable s'établit à 10 287,85 € H.T.

Art. 3 : Taux et montant maximum prévisionnel de la subvention Le taux de subvention est de 50 %.

Le montant prévisionnel de la subvention, calculé par application du taux de subvention au montant prévisionnel de la dépense subventionnable indiquée à l'article 2, s'établit à 5 144,00 € H.T.

Art. 4 : Imputation financière La subvention de l'Etat est imputée sur le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

Art. 5 : Calendrier prévisionnel de l'opération La durée prévisionnelle de l'action s'étend de décembre 2016 à décembre 2017 pour une durée de 12 mois.

Art. 6 : Délai d'exécution de l'opération Le bénéficiaire dispose d'un délai de 2 ans à compter de la notification du présent arrêté pour achever l'exécution de l'opération. Le bénéficiaire fera connaître la date de commencement d'exécution à la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche.

Signé Pour le Préfet, le secrétaire général Fabrice ROSAY

Arrêté modification n° 2017-08/SHCV/PH du 7 septembre 2017 portant dérogation aux plafonds de ressources pour l'attribution de logements sociaux sur l'ensemble du département, hors quartiers prioritaires de la politique de la ville

Art. 1 : L'article 6 de l'arrêté n°2017-02 du 11 février 2017 est modifié comme suit :

II. Dispositions visant à lutter contre les problèmes graves de vacance Article 6 : Dans les zones de revitalisation rurale (Anneville-sur-Mer (50014) ; Appeville (50016) ; Aucey-la-Plaine (50019) ; Audouville-la-Hubert (50021) ; Auvers (50023) ; Auxais (50024) ; Avranches (50025) ; Bacilly (50027) ; Barenton (50029) ; Baupré (50036) ; Beauficel (50040) ; Beauvoir (50042) ; Beslon (50048) ; Beuzeville-la-Bastille (50052) ; Blosville (50059) ; Boisvion (50062) ; Bourguenolles (50069) ; Boutteville (50070) ; Brécéy (50074) ; Bretteville-sur-Ay (50078) ; Brouains (50088) ; Brucheville (50089) ; Buais-les-Monts (50090) ; Carentan les Marais (50099) ; Carquebut (50103) ; Catz (50107) ; Céaux (50108) ; Champrepus (50118) ; Chaulieu (50514) ; Chavoy (50126) ; Chérencé-le-Héron (50130) ; Coulouvray-Boisbenâtre (50144) ; Courtils (50146) ; Créances (50151) ; Crollon (50155) ; Cuves (50158) ; Doville (50166) ; Dragey-Ronthon (50167) ; Ducey-Les-Chéris (50168) ; Etienville (50177) ; Feugères (50181) ; Fleury (50185) ; Gathemo (50195) ; Geffosses (50198) ; Genêts (50199) ; Ger (50200) ; Gonfreville (50208) ; Gorges (50210) ; Grandparigny (50391) ; Hamelin (50229) ; Hiesville (50246) ; Huisnes-sur-Mer (50253) ; Isigny-le-Buat (50256) ; Juilley (50259) ; Juvigny les Vallées (50260) ; La Bloutière (50060) ; La Chaise-Baudouin (50112) ; La Chapelle-Cécelin (50121) ; La Chapelle-Urée (50124) ; La Colombe (50137) ; La Feuillie (50182) ; La Godefroy (50205) ; La Gohannière (50206) ; La Haye (50236) ; La Haye-Bellefond (50234) ; La Lande-d'Airou (50262) ; La Trinité (50607) ; Lapenty (50263) ; Laulne (50265) ; Le Fresne-Poret (50193) ; Le Grand-Celland (50217) ; Le Grippon (50115) ; Le Guislain (50225) ; Le Luot (50282) ; Le Mesnil-Adelée (50300) ; Le Mesnil-Gilbert (50312) ; Le Mesnil-Ozenne (50317) ; Le Mesnard (50315) ; Le Mont-Saint-Michel (50353) ; Le Neufbourg (50371) ; Le Parc (50535) ; Le Petit-Celland (50399) ; Le Plessis-Lastelle (50405) ; Le Tanu (50590) ; Le Tailleul (50591) ; Le Val-Saint-Père (50616) ; Les Cresnays (50152) ; Les Loges-Marchis (50274) ; Les Loges-sur-Brécéy (50275) ; Lessay (50267) ; Liesville-sur-Douve (50269) ; Lingear (50271) ; Lolif (50276) ; Marcey-les-Grèves (50288) ; Marchésieux (50289) ; Marcilly (50290) ; Margueray (50291) ; Maupertuis (50295) ; Méautis (50298) ; Millières (50328) ; Montabot (50334) ; Montbray (50338) ; Montjoie-Saint-Martin (50347) ; Montmartin-en-Graignes (50348) ; Montsenelle (50273) ; Morigny (50357) ; Mortain-Bocage (50359) ; Moulines (50362) ; Nay (50368) ; Neufmesnil (50372) ; Neuville-au-Plain (50373) ; Notre-Dame-de-Livove (50379) ; Percy-en-Normandie (50393) ; Périers (50394) ; Perriers-en-Beauficel (50397) ; Picauville (50400) ; Pirou (50403) ; Poilley (50407) ; Pontaubault (50408) ; Pontorson (50410) ; Ponts (50411) ; Raids (50422) ; Ravenoville (50427) ; Reffuveille (50428) ; Romagny Fontenay (50436) ; Sacey (50443) ; Saint-André-de-Bohon (50445) ; Saint-Aubin-de-Terregatte (50448) ; Saint-Barthélemy (50450) ; Saint-Brice (50451) ; Saint-Brice-de-Landelles (50452) ; Saint-Clément-Rancoudray (50456) ; Saint-Cyr-du-Bailleul (50462) ; Saint-Georges-de-Livove (50472) ; Saint-Georges-de-Rouelley (50474) ; Saint-Germain-de-Varreville (50479) ; Saint-Germain-sur-Ay (50481) ; Saint-Germain-sur-Sèves (50482) ; Saint-Hilaire-du-Harcouët (50484) ; Saint-Hilaire-Petitville (50485) ; Saint-James (50487) ; Saint-Jean-de-la-Haize (50489) ; Saint-Jean-du-Corail-des-Bois (50495) ; Saint-Jean-le-Thomas (50496) ; Saint-Laurent-de-Cuves (50499) ; Saint-Laurent-de-Terregatte (50500) ; Saint-Loup (50505) ; Saint-Martin-d'Aubigny (50510) ; Saint-Martin-de-Varreville (50517) ; Saint-Martin-des-Champs (50516) ; Saint-Martin-le-Bouillant (50518) ; Saint-Maur-des-Bois (50521) ; Saint-Michel-de-Montjoie (50525) ; Saint-Nicolas-de-Pierrepoint (50528) ; Saint-Nicolas-des-Bois (50529) ; Saint-Ovin (50531) ; Saint-Patrice-de-Claiids (50533) ; Saint-Pois (50542) ; Saint-Quentin-sur-le-Homme (50543) ; Saint-Sauveur-de-Pierrepoint (50548) ; Saint-Sébastien-de-Raids (50552) ; Saint-Senier-de-Beuvron (50553) ; Saint-Senier-sous-Avranches (50554) ; Sainte-Cécile (50453) ; Sainte-Marie-du-Mont (50509) ; Sainte Mère l'Eglise (50523) ; Sartilly-Baie-Bocage (50565) ; Savigny-le-Vieux (50570) ; Sébeville (50571) ; Servon (50574) ; Sourdeval (50582) ; Subigny (50584) ; Tanis (50589) ; Terre-et-Marais (50564) ; Tirepiéd (50597) ; Tribehou (50606) ; Turqueville (50609) ; Vains (50612) ; Varengebec (50617) ; Vernix (50628) ; Vesly (50629) ; Vierville (50636) ; Villebaudon (50637) ; Villedieu-les-poêles-Rouffigny (50639), la dérogation aux plafonds de ressources pourra être accordée sur ces communes lorsque la vacance aura été d'au moins 3 % sur un an appréciée dans les mêmes conditions qu'à l'article 5 de l'arrêté.

Les dérogations prévues par le présent arrêté modificatif sont accordées à compter du 1er juillet 2017 jusqu'au 1er mars 2018.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY

Arrêté DDTM-DIR-2017-09 du 8 septembre 2017 donnant subdélégation de signature de M. Jean KUGLER à certains de ses collaborateurs

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets, hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU la circulaire du 5 mars 2008 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, portant sur la modification du régime de délégation de signature des préfets ;

VU la circulaire du premier ministre n°5389/SG du 15 juin 2009 relative à la réforme de l'administration territoriale de la mer et du littoral

VU l'arrêté du Premier ministre du 26 mars 2015 portant nomination de M. Jean-Pascal DEVIS en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 3 juin 2015 portant nomination de M. Karl KULINICZ, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-210 du 07 septembre 2017 donnant délégation de signature à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche.

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à : M. Karl KULINICZ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche, à l'effet de signer toutes correspondances administratives, arrêtés, décisions portant sur les matières énumérées en annexe de la délégation de signature du 07 septembre 2017 conférée à M. Jean KUGLER.

M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche à l'effet de signer toutes correspondances administratives, arrêtés, décisions portant sur les matières énumérées en annexe de la délégation de signature du 07 septembre 2017 conférée à M. Jean KUGLER.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après dans la limite des références indiquées pour chacun et figurant en annexe de la délégation de signature du 07 septembre 2017 conférée à M. Jean KUGLER.

Direction

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Cécile FLAUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité conseil de gestion, management et communication par intérim	DIR/CGM-COM	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1

Secrétariat Général

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Cécile FLAUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que secrétaire général par intérim	SG/DIR	Administration et organisation générale A1-a1 à A1-c1

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
		excepté le paragraphe 7 de A1-a1 et les éléments précisés dans la décision autorisant la signature des actes de gestion du personnel A1-e1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1
Mme Christine LEPETIT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant que responsable de l'unité gestion des ressources humaines. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LEPETIT, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Sylvie LE BLOND, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant qu'adjoint.	SG/GRH	Administration et organisation générale paragraphe 1 à 5 de A1-a1
Mme Marie-Noëlle MABIRE, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité logistique budget.	SG/LB	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-c1
Mme Isabelle DENIS, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité juridique.	SG/JUR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-b1 à A1-b2 paragraphe 1 de A1-d1
Mme Élise THIERREE, secrétaire administratif de classe normale, en tant que responsable de l'unité administrative et financière de la DT Nord et du SML En cas d'absence ou d'empêchement de Mme THIERREE, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Thierry RENAULT, technicien supérieur du développement durable, en tant qu'adjoint.	SG/UAF	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1

Service Expertise Territoriale Risques et Sécurité

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'État, en tant que chef du service Expertise Territoriale Risques et Sécurité.	SETRIS/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) paragraphe 1 de A1-d1 Éducation et circulation routières, transports A3-a1 à A3-d1 Aménagement et urbanisme A5-a6 et A5-a7 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1
M. Pascal QUESNEL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité veille études et prospective.	SETRIS/VEP	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1
Mme Solange CHARPENTIER, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que responsable de l'unité géomatique.	SETRIS/GEOM	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1
Mme Christelle BERNIER, déléguée du permis de conduire, en tant que responsable de l'unité éducation routière. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BERNIER, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Dominique LECAPLAIN, inspecteur du permis de conduire.	SETRIS/ER	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Éducation routière A3-a1 à A3-a2
M. Sébastien COLOMBO, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité sécurité routière déplacements. En cas d'absence ou d'empêchement de M. COLOMBO, la délégation qui lui est conférée est donnée à : - M. Christophe FRELIN, technicien supérieur en chef du développement durable en tant qu'adjoint - M. Hubert JOUVET, technicien supérieur en chef du développement durable en tant que chargé de mission coordination sécurité routière uniquement pour la partie «Éducation et circulation routières, transports » .	SETRIS/SRD	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-b2 Éducation et circulation routières, transports A3-b1 à A3-d1
M. David LESENECHAL, ingénieur des travaux publics de l'État en tant que responsable de l'unité risques et soutien crise. En cas d'absence ou d'empêchement de M. LESENECHAL, la délégation qui lui est conférée est donnée à Lydie MARC, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant qu'adjoint au responsable de l'unité.	SETRIS/RISC	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1

Service Aménagement Durable des Territoires

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Pascal HENRY ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, en tant que chef du service Aménagement Durable des Territoires	SADT/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) paragraphe 1 de A1-d1 ; A1-e1 Construction A4-d1 et A4-e1 Aménagement et urbanisme A5-a1 à A5-a5 A5-a8 à A5-d1 ; A5-f1 à A5-g1 ; A5-i1 à A5-i5,

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
		A5-j1, A5-j2 uniquement b), A5-j3 Ingénierie publique A7-a1 et A7-b1 Subventions d'investissement A11-a1 et A11-b1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1
Mme Aude FORESTIER-GIRARD, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité urbanisme En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FORESTIER-GIRARD, la délégation qui leur est conférée est donnée à M. Franck HALLEY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant qu'adjoint de l'unité.	SADT/URBA	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Aménagement et urbanisme A5-a3, A5-a5, A5-a8 A5-b1 à A5-b7 ; A5-d1
M. Brice DRAPIEWSKI, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité qualité de la construction En cas d'absence ou d'empêchement de M. Brice DRAPIEWSKI, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Sylvain LE MEITOUR, technicien supérieur en chef du développement durable en tant qu'adjoint de l'unité	SADT/QC	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Construction A4-d1 Aménagement et urbanisme A5-i1, A5-i2, A5-j1 Ingénierie publique A7-a1 et A7-b1
M. Sylvain LE MEITOUR, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant qu'adjoint de l'unité	SADT/QC	Construction A4-d1 Aménagement et urbanisme A5-i1, A5-i2
M. Jean-Michel MARC, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que responsable de l'unité accompagnement des territoires	SADT/AT	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1

Service Environnement

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Rémy BRUN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que chef du service environnement. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy BRUN, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Laurent VATTIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, excepté pour la partie « transports »	SE/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) paragraphe 1 de A1-d1 ; A1-e1 Gestion et conservation du domaine public A2-c4, A2-c9 et A2-c10 Aménagement et urbanisme A5-h1, A5-k1 ; A5-n1 Ingénierie publique A7-a1 et A7-b1 Environnement A9-a1 à A9-h1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1
M. Patrice PEROUCHEAU, ingénieur territorial principal en tant que chargé de mission SISPEA et SOCLE	SE/DIR	Environnement A9-g1 et A9-h1
M. Gilles BERREE ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la mission barrage de la Sélune.	SE/MBS	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Environnement A9-a1
Mme Nathalie FERRAND, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité protection de la ressource et aménagement	SE/ PRA	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Aménagement et urbanisme A5-h1, A5-k1 ; A5-n1 Environnement A9-a2, A9-a4 à A9-a9 et A9-h1
M. Laurent VATTIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité forêt, nature et biodiversité.	SE/FNB	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Environnement A9-a9, A9-c1 à A9-e1 et A9-h1
Mme Célia LE GALL, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité eaux et milieux aquatiques M. William BLANCHIN, technicien en chef, en tant que responsable de l'unité eaux et milieux aquatiques par intérim jusqu'au 22 septembre inclus	SE/ EMA	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Gestion et conservation du domaine public A2-c4, A2-c9 et A2-c10 Environnement A9-a1 à A9-a7, A9-a9, A9-b1, A9-f1 et A9-h1

Service Habitat Construction et Ville

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Hugues-Mary BREMAUD, attaché principal d'administration de l'équipement, en tant que chef du service habitat, construction et ville.	SHCV/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1 et A1-e1 Construction A4-a1 à A4-c5 et A4-e1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1
Mme Alexandra DEFREMONTE, ingénieur des travaux publics de l'État en tant que chargé de mission rénovation urbaine	SHCV/DIR	Construction A4-a1, A4-a6 à A4-a7, A4-a11 - A4-a17 ; A4-b2 à A4-b4, A4-e1
Mme Marie-Noëlle JOURDAN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant que responsable de l'unité politique de l'habitat.	SHCV/PH	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Construction A4-a1, A4-a6 à A4-a7, A4-a11 - A4-a17 ; A4-b2 à A4-b4, A4-e1
M. Éric MARIE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant que responsable de l'unité habitat privé.	SHCV/HP	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A4-e1

Service Économie Agricole et des territoires

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Maiwenn BERROU ingénieur des ponts, des eaux et des	SEAT/DIR	Administration et organisation générale

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
forêts, en tant que chef du service économie agricole et des territoires. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BERROU, la délégation qui lui est conférée est donnée à Natacha COLINOT ingénieur de l'agriculture et de l'environnement en tant qu'adjoint au chef du SEAT, excepté pour la partie « transports ». En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BERROU et de Mme COLINOT, la délégation qui leur est conférée est donnée à Mme Marie-Catherine MONIER ingénieur divisionnaire de l'agriculture et à Mme Jeannine HINCHET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, excepté pour la partie « transports ».		paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1 A1-e1 Production-organisation économique et conjoncture A10-a1 à A10-o1 Subventions d'investissement A11-a1 et A11-b1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1
Mme Marie-Catherine MONIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité aides directes.	SEAT/ aides directes	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-e1 Production-organisation économique et conjoncture A10-a1 à A10-o1 Subventions d'investissement A11-a1 et A11-b1
Mme Natacha COLINOT ingénieur de l'agriculture et de l'environnement en tant que responsable de l'unité Projets et Vie des Exploitations Agricoles par intérim En cas d'absence ou d'empêchement de Mme COLINOT, la délégation qui lui est conférée est donnée à Jeannine HINCHET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle en tant qu'adjoint au responsable de l'unité.	SEAT/ PVEA	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-e1 Production-organisation économique et conjoncture A10-a1 à A10-o1 Subventions d'investissement A11-a1 et A11-b1

Service mer et littoral

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Claire DAGUZE, administrateur principal des affaires maritimes, chef du service mer et littoral	SML/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1 ; A1-e1 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à A2-b5 ; A2-b7 à A2-b9 A2-b11 ; A2-d1 Aménagement et urbanisme A5-e1 Domaine maritime A8-a1 à A8-h1 Environnement A9-a1 à A9-a7, A9-f1 et A9-h1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1
M. Jérôme DOREY, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la mission de coordination des politiques maritimes et littorales.	SML/CPML	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 et A1-e1 Aménagement et urbanisme A5-e1
M. Ronan FLEURY, attaché de l'administration en tant que responsable du pôle gestion du littoral. En cas d'absence ou d'empêchement de M. FLEURY, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Pierre-Marie HERBAUX, technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie en tant qu'adjoint et chef du bureau domaine public maritime.	SML/ pôle GL	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-e1 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à a2-b4a et A2-b5 ; A2-b7 à A2-b9 A2-b11, A2-d1 Aménagement et urbanisme A5-e1 Environnement A9-a1 à A9-a7, A9-f1 et A9-h1
M. Bruno POTIN ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable du pôle cultures marines . Mme Stéphanie LAGOUCHE, dessinatrice, ou M. David ETASSE ou Mme Julie RIVIERE, techniciens supérieurs du développement durable spécialité NSMG pour la partie domaine maritime A8-e5 et A8-f5 uniquement.	SML/pôle CM	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-e1 Domaine maritime A8-e1 à A8-e5 ; A8-f4 et A8-f5 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1
Mme Célia DHERVE administrateur 3ème classe des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle pêches et activités maritimes.	SML/ pôle PAM	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-e1 Gestion et conservation du domaine public A2-d1 Domaine maritime A8-a1 à A8-a2 ,A8-c1 et A8-c2 A8-e1 à A8-e5, A8-f1 à A8-f6 ; A8-h1 à A8-h2
M. Pierre DELACOUR, inspecteur des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle navigation professionnelle et de plaisance. En cas d'absence ou d'empêchement de M. DELACOUR, la délégation qui lui est conférée est donnée à : M. Yann POUSSARD, technicien principal spécialité techniques agricoles en tant qu'adjoint au responsable du pôle navigation professionnelle et de plaisance	SML/ pôle NPP	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-e1 Domaine maritime A8-b1 à A8-d2
M. Christophe TENDRON, capitaine de port de classe normale, en tant que commandant du port de Cherbourg. M. François MONTAGNE, capitaine de port de classe normale en tant que commandant du port de Cherbourg par intérim à compter du 1 ^{er} octobre 2017	SML/ Capitainerie	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1

Délégations Territoriales

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
----------------------	---------------	------------------------

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Sébastien SAILLENFEST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la délégation territoriale Nord M. Thierry JUGE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de la délégation territoriale Centre. Mme Sophie BLAINVILLE-WELLBURN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de la délégation territoriale Sud.	DT Nord DT Centre DT Sud	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à A2-b4a Paragraphe 1 de A2-b7 – A2-b8 ; A2-b9 et A2-b11 A2-c4 ; A2-d1 Aménagement et urbanisme A5-b1 à A5-b6 A5-d1 à A5-e1, A5-k1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1
Mme Véronique LEBRIS, technicien supérieur en chef du développement durable en tant qu'adjoint au responsable de la délégation territoriale Nord; Mme Patricia STAB, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, en tant qu'adjoint au responsable de la délégation territoriale Centre ; M. Jean-Paul DAVAL, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant qu'adjoint au responsable de la délégation territoriale Sud.	DT Nord DT Centre DT Sud	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à A2-b4a Paragraphe 1 de A2-b7 - A2-b8 ; A2-c4 , A2-d1 Aménagement et urbanisme A5-b1 à A5-b5, A5-b6 A5-d1 à A5-e1, A5-k1
M. Benjamin ROULT, technicien supérieur principal du développement durable, Mme Anne-Marie BASNIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale en tant que référent urbanisme en délégation territoriale.	DT Nord DT Centre	Aménagement et urbanisme A5-b1 à A5-b6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues-Mary BREMAUD, M. Erwan BLONDEL, M. Pascal HENRY, M. Rémy BRUN, Mme Maiwenn BERROU, Mme Claire DAGUZE, la subdélégation qui leur est attribuée pourra être exercée par M. Hugues-Mary BREMAUD, M. Erwan BLONDEL, M. Pascal HENRY, M. Rémy BRUN, Mme Maiwenn BERROU, Mme Claire DAGUZE, Cécile FLAUX.

Article 3 : La subdélégation de signature est accordée nominativement. Elle devient caduque en cas de changement du délégant ou du délégataire. Le fonctionnaire chargé de l'intérim (ou le suppléant) reçoit la subdélégation de signature, à condition qu'il ait été nominativement identifié dans le présent arrêté et dans la limite des références qui lui ont été indiquées.

Article 4 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté, notamment l'arrêté du 5 mai 2017, sont abrogées.

Article 5 : Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche : Jean KUGLER



Arrêté DDTM-DIR-2017-10 du 8 septembre 2017 donnant subdélégation de signature de M. Jean KUGLER aux ordonnateurs secondaires délégués

VU le code des collectivités territoriales et le code des marchés publics ;

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU la circulaire n°2005-20 du 2 mars 2005 du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;

VU l'arrêté du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, modifiés par les arrêtés du 18 juin 2005 et du 25 octobre 2005 ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 3 juin 2015 portant nomination de M. Karl KULINICZ, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 26 mars 2015 portant nomination de M. Jean-Pascal DEVIS en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-136 du 26 avril 2017 portant délégation de signature de M. Jean KUGLER, ingénieur général en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses ;

ARRETE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

M. Karl KULINICZ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche, à l'effet de signer, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour la totalité des programmes identifiés dans l'arrêté préfectoral du 26 avril 2017 susvisé,

M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche, à l'effet de signer, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour la totalité des programmes identifiés dans l'arrêté préfectoral du 26 avril 2017 susvisé.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

les propositions d'engagement juridique au visa de la DRFIP de Basse-Normandie

les pièces comptables et documents relatifs au mandatement des dépenses,

les émissions des titres de recettes,

à : Cécile FLAUX ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État en qualité de secrétaire général par intérim

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

en tant que gestionnaires :

les pièces comptables et documents relatifs à l'engagement comptable et juridique, à la constatation et à la liquidation après constatation du service fait des dépenses, à :

M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'Etat, chef du service expertise territoriale risques et sécurité,

M. Pascal HENRY, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service aménagement durable des territoires,

M. Rémy BRUN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service environnement,

M. Hugues-Mary BREMAUD, attaché principal d'administration de l'équipement, chef du service habitat, construction et ville,

Mme Maiwenn BERROU, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service économie agricole et des territoires,

Mme Claire DAGUZE, administrateur principal des affaires maritimes, chef du service mer et littoral .

Article 4 : Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche, les agents dont les noms suivent, dans les limites de leurs attributions et crédits délégués, passent et signent à cet effet les engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commandes et constatent les services faits pour un montant maximum, dans leurs domaines respectifs, défini comme suit :

Service/unité	NOM Prénom	Macrograde	Plafond HT
DIR			
DIR/CGM-COM	FLAUX Cécile	A tech	25 000 €
SG			
SG/LB	MABIRE Marie-Noëlle	A adm	25 000 €
SG/LB	POULLAIN Christèle	C adm	4 000 €
SG/LB	ALLAIN Michel	C adm	4 000 €
SG/LB	BONNAIRE Sandrine	C adm	4 000 €
SG/UAF	THIERREE Élise	B adm	4 000 €
SIDSIC	CAPITAINE Bernard	B tech	4 000 €
SADT			
SADT/URBA	FORESTIER-GIRARD Aude	A adm	10 000 €
SE			
SE/MBS	BERREE Gilles	A tech	25 000 €
SE/EMA	LE GALL Célia	A tech	4 000 €
SETRIS			
SETRIS/RISC	LESENECHAL David	A tech	10 000 €
SETRIS/SRD	COLOMBO Sébastien	A tech	4 000 €
SETRIS/SRD	JOUVET Hubert	B expl	4 000 €
SETRIS/ER	BERNIER Christelle	A adm	10 000 €
SHCV			
SHCV/PH	JOURDAN Marie-Noëlle	B adm	30 000 €
SHCV/HP	MARIE Éric	B adm	30 000 €
SML			
SML/CAP	TENDRON Christophe	A tech	1 000 €
SML/CAP	MONTAGNE François	A tech	1 000 €
Délégations territoriales			
Nord	SAILLENFEST Sébastien	A tech	25 000 €
Nord	LE BRIS Véronique	B tech	4 000 €
Centre	JUGE Thierry	A tech	25 000 €
Centre	STAB Patricia	B adm	4 000 €
Centre	DANIEL Florence	B adm	4 000 €
Sud	BLAINVILLE-WELLBURN Sophie	A tech	25 000 €
Sud	DAVAL Jean-Paul	B tech	4 000 €

Article 5 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans CHORUS Formulaires, les dépenses de la DDTM 50, par des demandes d'achat ou de subvention et d'en constater le service fait, après validation par leur hiérarchie.

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL SAISISSEUR	PROFIL VALIDEUR
DIR		DEVIS Jean-Pascal	NON	OUI (tous BOP)
DIR		KULINICZ Karl	NON	OUI (tous BOP)
DT CENTRE	DT	DANIEL FLORENCE	OUI (BOP 333)	NON
DT SUD	DT	BRIQUET PATRICK	OUI (BOP 333)	NON
SML	DIR	DAGUZE CLAIRE	NON	OUI (BOP métier)
SADT	DIR	HENRY PASCAL	NON	OUI (BOP métier)
SADT	URBA	FORESTIER-GIRARD AUDE	OUI (BOP métier)	NON
SADT	URBA	BRANS SYLVIE	OUI (BOP métier)	NON
SE	DIR	BRUN REMY	NON	OUI (BOP métier)
SE	DIR	MONTAIGNE BRIGITTE	OUI (BOP métier)	NON
SE	MBS	BERREE GILLES	NON	OUI (BOP métier)
SE	EMA	LEGALL Célia	NON	OUI (BOP métier)
SE	EMA	LELANDAIS ERIK	OUI (BOP métier)	NON
SETRIS	DIR	BLONDEL Erwan	NON	OUI (BOP métier)
SETRIS	ER	BERNIER CHRISTELLE	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL SAISISSEUR	PROFIL VALIDEUR
SETRIS	ER	LECAPLAIN DOMINIQUE	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SETRIS	RISC	MARC LYDIE	OUI (BOP métier)	NON
SETRIS	RISC	PALLY ISABELLE	OUI (BOP métier)	NON
SETRIS	RISC	LESENECHAL DAVID	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SETRIS	SRD	COLOMBO SEBASTIEN	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SG	DIR	FLAUX CECILE	NON	OUI (Tous BOP)
SG	UAF	THIERREE ELISE	OUI (BOP métier +BOP 333)	OUI (BOP 333+BOP métier)
SG	UAF	RENAULT THIERRY	OUI (BOP métier +BOP 333)	NON
SG	UAF	LARTIGOT EDITH	OUI (BOP 333+ BOP métier)	NON
SG	GRH	PREVEL FRANCOISE	OUI (BOP 333)	NON
SG	LB	ALLAIN MICHEL	OUI (tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	LB	MABIRE MARIE-NOELLE	OUI (tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	LB	POULLAIN CHRISTELE	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	LB	BONNAIRE SANDRINE	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	DIR	LEBRUN ISABELLE	OUI (tous BOP)	NON
SHCV	DIR	BREMAUD HUGUES-MARY	NON	OUI (BOP métier)
SHCV	PH	DESMONTS PASCALE	OUI (BOP métier)	NON
SHCV	PH	JOURDAN MARIE-NOELLE	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)

Article 6 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager les dépenses de la DDTM 50 à l'aide de la carte d'achat et d'en contrôler l'utilisation.

Liste des utilisateurs de la carte d'achat :

Agents	Service	Procédure de dépense	Montant autorisé par transaction
Michel ALLAIN	SG/LB	Contrôle des achats, achat de fournitures, de proximité, papier, consommables et matériel Lyréco, informatique	1 500 €
Elise THIERREE	SG/UAF		500 €
Florence DANIEL	DT Centre		500 €
Jean-Paul DAVAL	DT Sud		500 €

Article 7 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans CHORUS DT, les dépenses de la DDTM 50, par la validation des ordres de mission.

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL SERVICE GESTIONNAIRE
DIR	DIR	KUGLER JEAN	OUI	
DIR	DIR	KULINICZ KARL	OUI	
DIR	DIR	DEVIS JEAN-PASCAL	OUI	
SG	DIR	FLAUX CECILE	OUI	
SG	LB	MABIRE MARIE-NOELLE	OUI	OUI
SG	LB	POULLAIN CHRISTELE		OUI
SG	LB	BONNAIRE SANDRINE		OUI
SG	DIR	LEBRUN ISABELLE		OUI
SG	UAF	THIERREE ELISE		OUI
SG	UAF	RENAULT THIERRY		OUI
SML	DIR	DAGUZE CLAIRE	OUI	
SML	DIR	D'HERVE CELIA	OUI	
SADT	DIR	HENRY PASCAL	OUI	
SE	DIR	BRUN REMY	OUI	
SE	EMA	LELANDAIS Erik		OUI
SETRIS	DIR	BLONDEL ERWAN	OUI	
SETRIS	ER	BERNIER Christelle		OUI
SETRIS	ER	LECAPLAIN Dominique		OUI
SHCV	DIR	BREMAUD HUGUES-MARY	OUI	
SEAT	DIR	BERROU MAIWENN	OUI	
DT NORD	DT	SAILLENFEST SEBASTIEN	OUI	
DT CENTRE	DT	JUGE THIERRY	OUI	
DT SUD	DT	BLAINVILLE-WELLBURN SOPHIE	OUI	

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL SERVICE GESTIONNAIRE
DT CENTRE	DT	DANIEL FLORENCE		OUI
DT SUD	DT	BRIQUET PATRICK		OUI

Article 8 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans CHORUS DT, les dépenses de la DDTM 50, par la validation des états de frais.

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL GESTIONNAIRE CONTROLEUR	PROFIL VALIDEUR	GESTIONNAIRE
DIR	DIR	KUGLER JEAN	OUI			OUI
DIR	DIR	KULINICZ KARL	OUI			OUI
DIR	DIR	DEVIS JEAN-PASCAL	OUI			OUI
SG	DIR	FLAUX CECILE	OUI			OUI
SG	LB	MABIRE MARIE-NOELLE	OUI	OUI		OUI
SG	LB	POULLAIN CHRISTELE		OUI		
SG	LB	BONNAIRE SANDRINE		OUI		
SG	DIR	LEBRUN ISABELLE		OUI		
SG	UAF	THIERREE ELISE		OUI		
SG	UAF	RENAULT THIERRY		OUI		
SML	DIR	DAGUZE CLAIRE	OUI			
SML	DIR	D'HERVE CELIA	OUI			
SADT	DIR	HENRY PASCAL	OUI			
SE	DIR	BRUN REMY	OUI			
SETRIS	DIR	BLONDEL ERWAN	OUI			
SETRIS		BERNIER Christelle		OUI		
SETRIS		LECAPLAIN Dominique		OUI		
SHCV	DIR	BREMAUD HUGUES-MARY	OUI			
SEAT	DIR	BERROU MAÏWENN	OUI			
DT NORD	DT	SAILLENFEST SEBASTIEN	OUI			
DT CENTRE	DT	JUGE THIERRY	OUI			
DT SUD	DT	BLAINVILLE-WELLBURN SOPHIE	OUI			

Article 9 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer l'ordonnancement des recettes relatives aux décomptes des concours de service de la DDTM pour le compte des collectivités et tiers à :

M. Karl KULINICZ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer.

Article 10: Intérim - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues-Mary BREMAUD, M. Erwan BLONDEL, M. Pascal HENRY, M. Rémy BRUN, M. Maïwenn BERROU, Mme Claire DAGUZE la subdélégation qui leur est attribuée pourra être exercée par M. Hugues-Mary BREMAUD, M. Erwan BLONDEL, M. Pascal HENRY, M. Rémy BRUN, M. Maïwenn BERROU, Mme Claire DAGUZE, Mme Cécile FLAUX.

Article 11 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté, notamment l'arrêté du 05 mai 2017 sont abrogées.

Article 12 : Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche : Jean KUGLER



Décision n° 2017- 11 du 8 septembre 2017 autorisant la signature des actes de gestion du personnel autres que ceux à compétence du préfet

M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche
DECIDE

Article 1 : En mon absence, tous les actes de l'annexe jointe pourront être signés, pour l'ensemble des personnels concernés par :

- M. Karl KULINICZ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche,
- ou par M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche.

Article 2 : Pour l'ensemble des personnels concernés et en qualité de responsable des fonctions liées au domaine des ressources humaines :

- Mme Cécile FLAUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en tant que secrétaire général par intérim, est autorisée à signer les actes A, B, C, D, E, F, G, H et J figurant en annexe.

- Mme Christine LEPETIT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant que responsable de l'unité de gestion des ressources humaines, est autorisée à signer les actes E et H figurant en annexe. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LEPETIT, Mme Sylvie LE BLOND, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant qu'adjointe au responsable de l'unité de gestion des ressources humaines, est autorisée à signer les actes E et H figurant en annexe.

- Mme Marie-Noëlle MABIRE attachée d'administration en tant que responsable de l'unité logistique budget,

- Mme D'HERVE Célia, administrateur des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle pêches et activités maritimes

- M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'Etat, en tant que chef du service Expertise Territoriale Risques et Sécurité

- M. Pascal HENRY, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, en tant que chef du service aménagement durable des territoires

- M. Rémy BRUN, ingénieur divisionnaire des TPE, en tant que chef du service environnement

- M. Hugues-Mary BREMAUD, attaché principal d'administration, en tant que chef du service habitat construction et ville

- Mme Maïwenn BERROU, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, en tant que chef du service économie agricole et des territoires

- Mme Natacha COLINOT, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant qu'adjointe au chef du SEAT

- Mme Claire DAGUZE, administrateur principal des affaires maritimes, chef du service mer et littoral

- M. Sébastien SAILLENFEST, ingénieur divisionnaire des TPE, en tant que responsable de la délégation territoriale Nord

- M. Thierry JUGE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en que responsable de la délégation territoriale Centre
 - Mme Sophie BLAINVILLE-WELLBURN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de la délégation territoriale Sud

sont autorisés à signer les actes A figurant en annexe.

Signé : Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche : Jean KUGLER

ANNEXE de la décision n° 2017- 06 autorisant la signature des actes de gestion du personnel autres que ceux à compétence du préfet
 Récapitulatif décision interne « gestion du personnel »

A- Ordres de missions

B- Grèves

B1 – Établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues par la réglementation en vigueur

B2 – Notification aux agents figurant sur la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues par la réglementation en vigueur

C- Congés, autorisations d'absence et aménagements d'horaires accordés par le secrétariat général sous réserve de remplir les conditions d'octroi et prévus à l'annexe 1 du règlement intérieur

C1 – Octroi des autorisations d'absence liées à la naissance : séances de préparation psycho-prophylactique, aménagement des horaires de travail pour les femmes enceintes à partir du 3ème mois de grossesse, allaitement

C2 – Octroi du congé de présence parentale

C3 – Autorisations d'absence aux sapeurs-pompiers volontaires

C4 – Octroi des congés pour période d'instruction militaire ou dans la réserve opérationnelle

C5 – Octroi des congés et autorisations d'absence pour exercice du droit syndical ou formation syndicale

C6 – Octroi des autorisations d'absence liées à l'ASCEE et l'ASMA

C7 – Octroi des autorisations d'absence pour assister aux réunions du bureau, du conseil d'administration et de l'assemblée générale du RIA

C8 – Octroi des autorisations d'absence pour assister aux réunions du conseil d'administration ou de ses commissions de la MGEN pour les élus

C9 – Octroi des autorisations d'absence pour assister à l'assemblée générale de la section MGEN pour les adhérents

C10 – Octroi des droits et autorisations pour formation professionnelle

C11 – Octroi des congés pour accompagnement d'une personne en fin de vie

C12 – Octroi du congé de représentation pour le bénévole d'une association

C13 – Octroi des congés pour validation des acquis de l'expérience, pour bilan de compétences

D – Don de congé pour enfant gravement malade

E- Compte-épargne temps

E1 – Décisions relatives au compte-épargne temps : prise en compte du nombre de jours annuels portés sur le compte-épargne temps, décision d'attribution d'un congé au titre du compte-épargne temps et toute autre décision

F- Agents du corps des agents d'exploitation des TPE et du corps des chefs d'équipe des TPE spécialités « routes et bases aériennes »

F1 – Recrutement, nomination et gestion

G- Ouvriers des parcs et ateliers (OPA)

G1 – Tous actes de gestion

H- Vacataires

H1 – Recrutement et tous actes de gestion des vacataires recrutés ou gérés au plan local y compris octroi :

1° des congés parentaux, des congés pour élever un enfant de moins de huit ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus,

2° des congés pour raisons familiales, des congés occasionnés par un accident de travail ou une maladie professionnelle,

3° des congés de grave maladie et des congés de maladie sans traitement

I- Nouvelle bonification indiciaire

I1 - Arrêté de définition des fonctions ouvrant droit à l'attribution de points de NBI et détermination du nombre de points correspondant à chacune de ces fonctions.

I2 – Arrêtés individuels d'attribution de points d'indice dans le cadre de nouvelle bonification indiciaire (décrets 2001-1161 et 2002-1162 du 7 décembre 2001)

J- Conventions de stage

J1 – Signature des conventions de stages passées entre un établissement et un service public et la DDTM pour l'admission des stagiaires pour une période déterminée

K- Commissions locales

K1 – Constitution des commissions locales : comité technique (CT), comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

L- Intérim

L1 – Établissement des décisions d'intérim des chefs de service et des chefs d'unité

M. Autorisation d'exercice des fonctions en télétravail



Arrêté DDTM-DIR-2017-12 du 8 septembre 2017 portant délégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche à certains agents en matière de fiscalité de l'urbanisme

VU le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A,

VU le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité, ainsi que ses articles L. 520-1 à L. 520-11 relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage ;

VU notamment les articles R. 331-9 et R. 331-14 du code de l'urbanisme relatifs au traitement des réclamations contentieuses liées à l'établissement des taxes d'urbanisme

VU les articles R. 333-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la liquidation et à la détermination du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité ;

VU notamment l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires et de la mer à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 25 septembre 2015 portant nomination de M. Jean KUGLER directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à

Monsieur Karl KULINICZ ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche,

Monsieur Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche,

Monsieur Pascal HENRY, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service aménagement durable des territoires, à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation :

- de la taxe d'aménagement,

- du versement pour sous densité,
- de la redevance pour création de locaux à usage de bureau, de locaux commerciaux et locaux de stockage
- de la redevance d'archéologie préventive,
- du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité,
- des avis d'admissions en non valeur,
- de la taxe locale d'équipement pour les autorisations déposées antérieurement au 1er mars 2012.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à

Monsieur Karl KULINICZ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche,

Monsieur Pascal HENRY, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service aménagement durable des territoires,

Madame Aude FORESTIER-GIRARD, attachée d'administration, responsable de l'unité Urbanisme

Madame Isabelle PASQUETTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau fiscalité de l'unité Urbanisme

Monsieur Sébastien SAILLENFEST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de la Délégation Territoriale Nord à compter du 1er mars 2017

Madame Véronique LE BRIS, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de la Délégation Territoriale Nord

Monsieur Thierry JUGÉ, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement de l'État, responsable de la Délégation Territoriale Centre

Madame Patricia STAB, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieur, adjoint au responsable de la Délégation Territoriale Centre

Madame Sophie BLAINVILLE-WELLBURN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable de la délégation territoriale Sud

Monsieur Jean-Paul DAVAL, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de la Délégation Territoriale Sud

à effet de signer les réponses relatives aux réclamations contentieuses liées à la détermination de l'assiette et de liquidation :

- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous densité,
- de la redevance d'archéologie préventive,
- du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité.
- de la taxe locale d'équipement pour les autorisations déposées antérieurement au 1er mars 2012

Article 3 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté et notamment l'arrêté 2017-03 du 6 février 2017 sont abrogées.

Article 4 : Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet dès sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche

Signé : Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche : Jean KUGLER



Arrêté DDTM-DIR-2017-13 du 8 septembre 2017 portant délégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009, relatif aux directions départementales interministérielles, notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 25 septembre 2015 portant nomination de M. Jean KUGLER directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 26 mars 2015 portant nomination de M. Jean-Pascal DEVIS, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2009 listant les agents affectés à la direction départementale interministérielle des territoires et de la mer de la Manche ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

Article 1 : Délégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche;
 - Mme Claire DAGUZE, administrateur principale de 1^{ère} classe des affaires maritimes, chef de service, responsable du service mer et littoral ;
 - M. Pierre DELACOUR, inspecteur des affaires maritimes, responsable du pôle navigation professionnelle et de plaisance ;
 - M. Yann POUSSARD, technicien principal spécialité techniques agricoles, adjoint au responsable du pôle navigation professionnelle et de plaisance pour a) b) c) d) e) f) h) i) j) et k) uniquement ;
 - M. Pascal DOURNEL syndic principal 2ème classe, et M. Pascal DUPONT Syndic des gens de mer 1ère classe pour le f) et k) uniquement ;
 - M. Gérard LEMOINE syndic principal 2ème classe, pour k) uniquement ;
- à l'effet de signer les décisions suivantes :

a) Représentation locale et en justice de l'Établissement National des Invalides des la Marine (ENIM), ordonnancement secondaire des dépenses de l'ENIM pour les prestations versées pour le département de la Manche,

Décret n°53-953 du 30 septembre 1953 modifié relatif à l'organisation administrative et financière de l'établissement national des invalides de la marine.

b) Établissement et visa des dossiers de proposition de qualification initiale des risques accident du travail maritime, maladie en cours navigation et maladie hors navigation pour les marins relevant de l'ENIM

Décret du 17 juin 1938 modifié relatif à l'organisation et à l'unification du régime d'assurances des marins et décret n°53-953 du 30 septembre 1953 modifié relatif à l'organisation administrative et financière de l'établissement national des invalides de la marine.

c) Ouverture de titres de navigation maritime, refus de délivrance de nouveau rôle d'équipage et retrait du rôle d'équipage

Code des Transports et l'arrêté du 24 avril 1942 relatif aux titres de navigation maritime, décret n°53-953 du 30 septembre 1953 modifié relatif à l'organisation administrative et financière de l'établissement national des invalides de la marine.

d) Visa des décisions d'effectif

Décret n°67-432 du 26 mai 1967 modifié relatif aux effectifs à bord des navires de commerce, de pêche et de plaisance.

e) Organisation et pilotage des conciliations dans le cadre des litiges individuels de travail

Décret n°59-1377 du 20 novembre 1959 modifiant le titre VII du code du travail maritime et relatif aux litiges entre armateurs et marins.

f) Visa du document « acte de francisation et titre de navigation » des navires de plaisances

Arrêté du 30 novembre 1999, relatif à l'immatriculation des navires de plaisance en eaux maritimes.

g) Présidence de la commission locale de pilotage

Décret n°69-515 du 19 mai 1969 relatif au régime de pilotage dans les eaux maritimes et arrêté du 18 avril 1986 modifié par l'arrêté du 30 novembre 2009 fixant les compétences et la composition de la commission locale de pilotage.

h) Visa des décisions de permis de circulation

Loi n°42-427 du 1^{er} avril 1947 abrogé par l'ordonnance n°2010-1307 du 28 octobre 2010.

i) Visa des livrets professionnels maritimes

Loi du 13 décembre 1926 modifiée portant code du travail maritime, notamment son article 14 ; décret n°67-690 du 7 août 1967 relatif à l'exercice de la profession de marin ; arrêté du 24 janvier 2007 relatif au livret professionnel maritime.

j) Visa des décisions de reclassement/surclassement des marins émises par l'ENIM

Décret n°52-540 du 7 mai 1952 modifiant le décret n° 48-1709 du 5 novembre 1948, décret n°68-902 du 7 octobre 1968, décret n° 90-1137 du 21 décembre 1990, relatifs au salaire forfaitaire servant de base au calcul des cotisations des marins et des contributions des armateurs au profit des caisses de l'ENIM ; convention MEDDM/ENIM du 21 octobre 2010.

k) Visa des cartes de circulation des navires de plaisance

Arrêté du 30 novembre 1999 relatif à l'immatriculation des navires de plaisances en eaux maritimes.

l) Conciliation entre les marins et leurs employeurs

Décret n° 2015-219 du 27 février 2015 relatif à la résolution des litiges individuels entre les marins et leurs employeurs

Article 2 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté, notamment celles de l'arrêté du 26 août 2016 sont abrogées.

Article 3 : Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Signé : Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche : Jean KUGLER

DIVERS

DDFIP - Direction Départementale des Finances Publiques

Délégation de signature du 1er septembre 2017 - Centre des finances publiques de PERIERS

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Article 1 : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé	Somme maximale pour laquelle une remise de majoration de paiement peut être accordée
LECLERE Alain	Contrôleur	6 mois	5 000 euros	150 euros
ENDELIN Maryline.	Contrôleur	6 mois	5 000 euros	150 euros
LERICOLAIS David	Agent	6 mois	5 000 euros	150 euros

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la MANCHE.

Signé : Le comptable, responsable du centre des finances publiques : Christelle MERDJIMEKIAN

Liste rectifiée des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Nom - Prénom	Responsables de service
BENOIST Michel CAUDIN Jocelyn	Service des Impôts des Particuliers : Cherbourg Saint-Lô
GENEVIEVE Morand BESSIERE Jeanine	Services des Impôts des Entreprises : Cherbourg Saint-Lô
BOTTE Philippe ANCKAERT Catherine SORRE Stéphane MOMBERNARD Claude POINCHEVAL Jean-Louis CUDELOUP Bernard	Service des Impôts des Particuliers-Service des Impôts des Entreprises : Avranches Carentan Coutances Granville Mortain Valognes
LEMARINEL Daniel COLIN Kristell LE ROCH Jean-Pierre BLOHORN Eric ACCOSSATO Sandrine ROUSSEL Stéphanie MERDJIMEKIAN Christelle VERPILLAT Stéphane FAUVIN David CHARLES Louis	Trésoreries mixtes : Barneville-Portbail Beaumont-Hague Equeurdreville-Hainneville La Haye du Puits-Lessay Les Pieux Marigny Périers-Saint Sauveur Lendelin Pontorson Quettehou Saint Hilaire-Isigny

Nom - Prénom	Responsables de service
MOHIN Robert LOUVEAU François-Xavier ORLANDI Sophie LO MONACO Pierre MOTUS Véronique	Saint James Saint Pierre Eglise Sainte Mère Eglise Torigny-les-Villes Villedieu-Percy
LEPETIT Béatrice ZANNA Albane ZANNA Albane TOURGIS Gilbert ROQUIER Henri-Jacques	Services de publicité foncière : Avranches Cherbourg 1 Cherbourg 2 Coutances Saint-Lô
LECCIA Bertrand PIRAUBE Nathalie	1ère brigade de vérification Saint-Lô 2ème brigade de vérification Avranches
PIRAUBE Nathalie MALHOMME Jacques MALHOMME Jacques	Pôles Contrôle Expertise : Avranches Cherbourg Saint-Lô
BERNARD Jean-François	Pôle de Recouvrement Spécialisé
LAYLLE Gilles	Pôle de Contrôle Revenus et Patrimoine
LE ROY Gilbert LEJEMMETEL Laura QUILLIOT Christophe LEJEMMETEL Laura	Centres des Impôts Foncier : Avranches Cherbourg Coutances Saint-Lô



DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Décision n° 2017-56 du 5 septembre 2017 - Subdélégation de signature en matière d'activités de niveau départemental – Manche

Vu le règlement (CE) n°338-97 du conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce et les règlements de la commission associés ;
Vu le règlement d'application (CE) n°865/2006 de la commission européenne du 4 mai 2006 ;
Vu le code de l'énergie ;
Vu le code de l'environnement ;
Vu le code forestier ;
Vu le code rural et de la pêche maritime ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;
Vu la loi du 16 octobre 1919 modifiée relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique ;
Vu la loi n° 82-231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
Vu le décret n°97-1204 du 19 décembre 1997 modifié pris pour l'application à la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement du 1° de l'article 2 du décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
Vu le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement prévue aux articles L.122.1 et L.122.7 du code de l'environnement ;
Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;
Vu le décret n°2017-1071 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,
Vu le décret n°2017-1075 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre de la cohésion des territoires ;
Vu le décret n°2017-1086 du 24 mai 2017 relatif aux attributions de la ministre auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports ;
Vu le décret du Président de la République en date du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Marc SABATHE, Préfet du département de la Manche ;
Vu l'arrêté du 30 juin 1998 modifié fixant les modalités d'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et des règlements (CE) n° 338-97 du conseil européen et (CE) n° 939-97 de la commission européenne ;
Vu l'arrêté du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;
Vu l'arrêté de la Ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie et de la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 1^{er} janvier 2016 nommant Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie et Messieurs Thierry LATAPIE-BAYROO et Philippe PERRAIS, Directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
Vu l'arrêté de la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et de la Ministre du logement et de l'habitat durable en date du 15 septembre 2016 nommant Monsieur Bernard MEYZIE, Directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
Vu l'arrêté préfectoral régional n°16-20 du 1^{er} janvier 2016 fixant l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ;
Vu l'arrêté préfectoral n°17-133 du 26 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'activités de niveau départemental à Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ;
Vu la note du 11 juillet 2016 relative à la mise en œuvre de l'organisation du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques en France Métropolitaine

DECIDE

Article 1 – Activités générales

Subdélégation est donnée dans les domaines d'activités et d'intervention de niveau départemental de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie listées ci-dessous :

1. Inspection de l'environnement
2. Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques
3. Réserves naturelles
4. Faune, flore
5. Espèces protégées
6. Opérations d'inventaire
7. Interruptions de travaux
8. Gestion forestière
9. Mines, carrières et énergie
10. Contrôles de véhicules routiers
11. Surveillance et contrôle des déchets
12. Déclarations d'utilité publique – servitudes électricité et gaz

A l'exception des actes et décisions suivants :

- les arrêtés de mise en demeure, de consignation, de suspension, de fermeture, de suppression, de cessation définitive d'activités, de travaux d'office, de fixation du montant d'une amende administrative ou d'une astreinte pris à l'encontre d'installations classées pour la protection de l'environnement,
- les arrêtés d'ouverture d'enquêtes publiques,
- les arrêtés de déclaration d'utilité publique relevant de sa compétence,
- les arrêtés portant autorisation d'exploiter et extension d'activités d'installations classées pour la protection de l'environnement,
- les arrêtés portant enregistrement des demandes d'exploitation et d'extension d'activités d'installations classées pour la protection de l'environnement,
- les arrêtés portant prescriptions complémentaires pour les installations classées pour la protection de l'environnement,
- les courriers aux parlementaires, au président du conseil régional et au président du conseil départemental,
- les circulaires, ainsi que les courriers aux maires, présidents d'EPCI et présidents des chambres consulaires faisant part de la position de l'État sur une question d'ordre général,
- les conventions, contrats ou chartes de portée générale avec une collectivité territoriale,
- l'approbation des chartes et schémas départementaux,
- les décisions qui font intervenir une procédure d'enquête publique instruite par les services de la préfecture, notamment en matière d'expropriation pour utilité publique, d'occupation temporaire et d'institution de titres miniers ou de titres concernant des stockages souterrains,
- les déclinatoires de compétence et arrêtés de conflit régis par la loi du 24 mai 1872 modifiée relative au Tribunal des conflits,
- les mémoires contentieux introductifs d'instance et en défense présentés aux juridictions administratives.

pour les actes ci-après énumérés :

1 - Inspection de l'environnement

1.1 Actes de gestion concernant les installations soumises à autorisation, enregistrement et déclaration :

Toutes correspondances liées à l'examen préalable dans le cadre de l'instruction d'une demande d'enregistrement, de certificat de projet ou d'autorisation environnementale, et en particulier :

- échanges avec le demandeur (accusés de réception, demande de compléments),
- saisine des autorités ou personnes compétentes.

En vertu du chapitre II du titre I du livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement et notamment les articles R.512-46-8, R.512-46-9, R.512-46-11, R.512-46-17 et R.512-46-23,

En vertu du chapitre 1er du titre VIII du livre Ier de la partie réglementaire du code de l'environnement et notamment les articles R.181-4 à R.181-10, R.181-12 et R.181-16 à R.181-32 du code de l'environnement,

1.2 Appareils à pression de vapeur ou de gaz : délivrance des dérogations et autorisations diverses autres que celles relevant de la compétence ministérielle pour la fabrication et la surveillance en service des équipements sous pression :

En vertu du chapitre VII du titre V du livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement, du décret du 13 décembre 1999 modifié et de l'arrêté du 15 mars 2000 modifié.

1.3 Canalisations de transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques et de transport ou de distribution de gaz naturel :

1.3.a - La délivrance des dérogations et des autorisations diverses autres que celles relevant de la compétence ministérielle pour la construction et la surveillance en service des canalisations de transport d'hydrocarbures,

En vertu des chapitres IV et V du titre V du livre V des parties législatives et réglementaires du code de l'environnement, et de l'ensemble de leurs arrêtés d'application.

1.3.b - L'habilitation, sous forme d'un arrêté préfectoral, des agents chargés de la surveillance des canalisations de transport ou de distribution de gaz naturel,

En vertu des articles L.172-1, R.172-1 à R.172-6 du code de l'environnement, des chapitres IV et V du titre V du livre V des parties législatives et réglementaire code de l'environnement, et de la note DGPR DEVP1429956N du 24 décembre 2014.

2 - Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques

2.1 La confirmation du classement ou surclassement d'un ouvrage et fixation des échéances réglementaires initiales,

En vertu de l'article R.214-114 du code de l'environnement.

2.2 L'élaboration du plan de contrôle des ouvrages hydrauliques,

En vertu de la circulaire du 8 juillet 2010.

2.3 Le suivi du respect des obligations générales et particulières des responsables d'ouvrages hydrauliques relatives à la sécurité (étude de dangers, consignes, rapports de surveillance et d'auscultation, comptes-rendus des visites techniques approfondies, tenue à jour du dossier de l'ouvrage, du registre du barrage,...) et instruction des documents correspondants,

En vertu des articles R.214-115 à R.214-117, R.214-125 et R.214-127 du code de l'environnement, et de l'arrêté du 29 août 2009 fixant des prescriptions relatives à la sécurité et à la sûreté des ouvrages hydrauliques.

2.4 L'approbation des consignes écrites,

2.5 La mise en révision spéciale,

2.6 Le suivi des événements importants pour la sûreté hydraulique,

2.7 La saisine de l'administration centrale pour toute demande d'avis du Comité technique permanent des barrages et ouvrages Hydrauliques (CTPBOH) lorsque la réglementation l'exige ou en opportunité,

2.8 La réalisation des inspections périodiques ou inopinées relatives à la sécurité des ouvrages,

2.9 L'instruction des mises en demeure,

En vertu de l'article L.171-8 du code de l'environnement.

3 - Réserves naturelles

Les décisions relatives à la gestion et à la réglementation inscrite dans l'acte de classement des réserves naturelles créées par décret.

4 - Faune et flore

- 4.1 La Coordination des plans nationaux d'action opérationnels pour la conservation ou le rétablissement des espèces visées aux articles L.411-1 et L.411-2 ainsi que des espèces d'insectes pollinisateurs
En vertu de l'article L.411-3 du code de l'environnement.
- 4.2 La mise en œuvre des dispositions de la réglementation européenne,
En vertu du Règlement (CE) N° 338-97 modifié et règlements associés.
- 4.3 Le transport de spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement (CE) n°338-97 et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement,
En vertu du R(CE) n° 338-97 modifié et règlements associés et des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement et arrêtés pris en application.
- 4.4 La détention et utilisation d'échelle de tortues marines des espèces *Eretmochelys imbricata* et *Chelonia mydas*, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés.
- 4.5 La détention et l'utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés
- 5 - Espèces protégées
La délivrance de dérogations à la protection stricte des espèces
A l'exception des deux dérogations suivantes :
- le plan de régulation d'oiseaux de l'espèce protégée *Phalacrocorax carbo sinensis* (Grand cormoran sous-espèce continentale),
- les demandes d'autorisation de destruction des œufs d'oiseaux de l'espèce protégée *Larus argentatus* (goéland argenté)
- les dérogations pour la destruction d'animaux sur les aérodromes,
En vertu des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement, et de l'arrêté du 19 février 2007 susvisé modifié.
- 6 - Opérations d'inventaire
Les arrêtés portant autorisation de pénétrer sur les propriétés privées,
En vertu des articles L.411-1-A et L.414-1 du code de l'environnement,
En vertu de la loi du 29 décembre 1892 modifiée sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics,
En vertu de la loi n° 43-374 du 6 juillet 1943 modifiée relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères.
- 7 - Interruptions de travaux
Les attributions définies par le code de l'urbanisme dans les cas d'infractions aux codes de l'environnement ou de l'urbanisme,
En vertu des articles L.480-2 (alinéas 9 et 10), L.480-5, L.480-6 et L.480-9 (1° alinéa) du code de l'urbanisme.
- 8 - Gestion forestière
Les décisions relatives aux documents de gestion des forêts,
En vertu des articles L.122-7 et L.122-8 du code forestier,
En vertu des articles L.411-1, L.411-2, L.332-1 et suivants et L.414-1 du code de l'environnement.
- 9 - Mines, Carrières, énergie et climat
9.1 L'instruction technique, le contrôle et la police dans les domaines suivants : mines, granulats marins, carrières et géothermie, recherche et exploitations d'hydrocarbures, eaux souterraines, eaux minérales.
9.2 Le stockage souterrain d'hydrocarbures.
9.3 Le stockage souterrain de gaz.
9.4 La production, les distributions et transports de gaz combustibles :
Autorisation de construction et mise en exploitation de canalisations de gaz,
En vertu de l'article R.555-17 du code de l'environnement.
9.5 La production, les distributions et transports d'électricité :
8.5.a - La réception du dossier, l'instruction et l'approbation d'une demande d'approbation de projet d'un ouvrage du réseau public de transport ou d'un ouvrage assimilable aux réseaux publics d'électricité ou d'une demande d'autorisation de construction d'une ligne directe et décision éventuelle de prolonger le délai d'instruction,
En vertu des articles R.323-26, R.323-40, R.343-7 et R.323-44 du code de l'énergie.
9.5.b. Décision d'inscription de travaux dans le registre des travaux de modernisation prévu à l'article L.521-15 du code de l'énergie (article R.521-54 du code de l'énergie),
9.5.c. Rédaction de l'avis relatif au respect des conditions du contrat d'achat pour les filières concernées (article R.314-7 du code de l'énergie),
- 9.6 L'utilisation de l'énergie :
8.6.a - La délivrance et la modification, s'il y a lieu, de certificats permettant à une personne de bénéficier de l'obligation d'achat de l'électricité produite par des producteurs bénéficiant de l'obligation d'achat,
En vertu de l'article 6 du décret 2016-691 du 28 mai 2016 définissant les listes et les caractéristiques des installations mentionnées aux articles L.314-1, L.314-2, L.314-18, L.314-19 et L.314-21 du code de l'énergie
8.6 b - La délivrance de l'attestation ouvrant droit à achat de biométhane,
En vertu de l'article D.446-3 du code de l'énergie.
- 10 - Contrôles de véhicules routiers
10.1 la délivrance ou le retrait des autorisations de mise en circulation des véhicules spécialisés dans les opérations de remorquage,
En vertu de l'arrêté ministériel du 30 septembre 1975 modifié relatif à l'évacuation des véhicules en panne ou accidentés.
10.2 Les procès verbaux de réception de véhicules,
En vertu des articles R.321.15 et R.321.16 du code de la route et arrêté ministériel du 19 juillet 1954 modifié relatif à la réception des véhicules automobiles.
10.3 l'approbation et le contrôle des véhicules et des matériels de transport de matières dangereuses,
En vertu de l'arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres.
- 11 - Surveillance et contrôle des déchets
Les accusés de réception et les notifications concernant la surveillance et le contrôle de déchets à l'intérieur, à l'entrée et à la sortie de la communauté européenne,
En vertu du règlement 1013/2006/CE.
- 12 - Déclarations d'utilité publique – servitudes électricité et gaz
L'instruction des demandes de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement des servitudes ainsi que les conditions d'établissement desdites servitudes,
En vertu des articles suivants du code de l'énergie :
• Electricité : articles R.323-4, R.323-14, R.323-22 et R.343-3
• Gaz : Article R.433-4

Dans le cadre de leurs attributions, à :

DOMAINE D'ACTIVITES												
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Inspection de l'environnement	Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques	Réserves naturelles	Faune et flore	Espèces protégées	Opérations d'inventaire	Interruption de travaux	Gestion forestière	Energie (production, distribution et transport, stockage et utilisation)	Contrôle des véhicules routiers	Surveillance et contrôle des déchets	Déclarations d'utilité publique servitudes électricité et gaz	
M. Philippe PERRAIS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

Directeur régional adjoint M. Thierry LATAPIE-BAYROO	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Directeur régional adjoint M. Bernard MEYZIE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
M. Dominique LEPETIT Chef du Service Énergie, Climat, Logement, Aménagement Durable M. Philippe SURVILLE Chef adjoint du Service Énergie, Climat, Logement, Aménagement Durable Mme Florence MONROUX Adjointe au chef du Service Énergie, Climat, Logement, Aménagement Durable M. Cyrille GACHIGNAT Chef du Bureau Climat Air Énergie							7		9.5 et 9.6			12	
							7		9.5 et 9.6			12	
							7		9.5 et 9.6			12	
M. Adrien BRESSON, Chef du Service Risques	1	2							9.1 à 9.5		11		
M. Olivier LAGNEAUX Chef adjoint du Service Risques	1	2							9.1 à 9.5		11		
Mme Isabelle FREBOURG Responsable du Bureau des Risques Technologiques Accidentels	1										11		
M. Daniel BABEL Chef du Bureau des Risques Technologiques Chroniques	1										11		
Mme Sylvie BOUTTEN, Cheffe adjointe du Bureau des Risques Technologiques Chroniques	1										11		
Mme Nathalie DESRUELLES Cheffe du Bureau des Risques Naturels		2											
Mme Olga LEFEVRE-PESTEL Cheffe du Service Ressources Naturelles			3	4	5	6		8	9,1				
Mme Aurélie MONNEZ, Cheffe adjointe du Service Ressources Naturelle			3	4	5	6		8	9,1				
Mme Catherine FAUBERT Adjointe à la cheffe du Service Ressources			3	4	5	6		8	9,1				
M. Denis RUNGETTE Chef du Bureau de la Biodiversité et des Espaces Naturels			3	4		6							
M. Bruno DUMEIGE Responsable de l'Unité Connaissance, Animation et Préservation			3										
M. Denis SIVIGNY Responsable de l'Unité Accompagnement des plans, Projets et Procédures Associées					5	6							
M. Laurent DUMONT Chef du Pôle Mer et Littoral			4	5	6								
M. Stéphane DOUCHET Chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules										10			

Mme Hélène MACH Cheffe adjointe du Service Sécurité des Transports et des Véhicules M. Frederic DECHAMPS Chef du Bureau Homologation et Contrôle des véhicules – Adjoint du chef de service M. Régis SAGOT par intérim jusqu'au 31/12/17 Chef du Bureau Homologation et Contrôle des véhicules – Adjoint au chef de service M. Yvon QUEDEC Chef de l'unité véhicules de Caen									10			
									10			
									10			
									10			
M. Jean-Pierre ROPTIN Chef de l'Unité Départementale de la Manche	1											
Mme Esther CHEKROUN Adjointe secteur Nord au Chef de l'Unité	1											
Départementale de la Manche M. Jocelyn LEVAVASSEUR Adjoint secteur Sud au Chef de l'Unité Départementale de la Manche	1											

Article 2 : Abrogation - Toute décision antérieure portant subdélégation de signature en matière d'activités de niveau départemental est abrogée.

Article 3 : Publication - Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Signé : Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie : Patrick BERG



DGD - Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Décision n° 2017/01 du 9 mars 2017 du directeur interrégional des douanes et droits indirects de Normandie de délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux dans le domaine des contributions indirectes et en matière de règlement transactionnel dans le domaine douanier

Annexe I

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

ROUEN, LE 9 MARS 2017

*DIRECTION INTERRÉGIONALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS EN
NORMANDIE*

13, avenue du Mont Riboudet
CS 64084
76022 ROUEN CEDEX
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Décision n° 2017/01 du 09 03 2017 du directeur interrégional des douanes
et droits indirects de Normandie
de délégation de signature en matière de contentieux
et de gracieux dans le domaine des contributions indirectes et en matière
de règlement transactionnel dans le domaine douanier

Affaire suivie par : Alice
CAHILL-VENOT

Téléphone : 09 70 27 38 06

Télécopie : 02 35 52 36 82

Mél :

di-rouen@douane.finances.gouv.fr

Liste des directeurs régionaux des douanes et droits indirects de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Normandie bénéficiant de la délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects

Vu les III, IV et V de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts ;

Vu les articles 214 et 215 de l'annexe IV au code général des impôts ;

Vu les I, II et IV de l'article 2 du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières, d'infractions relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat tiers à l'Union européenne.

Article 1^{er} - Les directeurs régionaux des douanes et droits indirects dont les noms suivent bénéficient de la délégation automatique du directeur interrégional de Normandie. Ils peuvent subdéléguer cette signature aux agents placés sous leur autorité dans les conditions précisées par le 2. du I de l'article 215 de l'annexe IV au code général des impôts en matière de contributions indirectes, et en application du II de l'article 2 du décret n° 78-1297 susvisé en matière de transaction douanière.

Nom, prénom	Siège de la direction régionale
LAMBERT Frédéric	DR du Havre (76)
RICHARD Philippe	DR de Rouen (76)
VIGOT Jean-Philippe	DRGC de Rouen (76)
DUYRAT Serge	DR de Caen (14)

Article 2 – La présente liste nominative est publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs du département du siège de chacune des directions régionales concernées^A.

Fait à Rouen

Le directeur interrégional des douanes

Et droits indirects

SIGNE



Yvan ZERBINI

A Deux publications au RAA : à Rouen (76) et à Caen (14)

Décision 2017/1 du 4 septembre 2017 du directeur régional à Caen portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à Rouen dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et manquements à l'obligation déclarative

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

CAEN, LE 4 SEPT. 2017

DR Caen
44 QUAI VENDEUVRE
14019 CAEN
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : DUYPAT Serge
Téléphone : 09 70 27 45 00
Télécopie : 02 31 39 46 00
Mél : dr-caen@douane.finances.gouv.fr

Décision 2017/1 du directeur régional à CAEN portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à ROUEN dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;
Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;
Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les procédures de règlement simplifié en matière

de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Le directeur régional,
ORIGINAL SIGNE

DUYRAT Serge

Annexe I à la décision n° 2017/1 du 4 sept. 2017 du directeur régional *DUYRAT Serge*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière contentieuse (contributions indirectes)Décharge : *Décision de décharge de droits*Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*Restitution : *Décision de restitution, remboursement*Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction	Décharg e	Recouvrem ent	Rejet	Restitution	Réduction
RAMBAUT Fabrice (Caen GIR), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef de la surveillance douanière	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
LEMERLE Josselin (Caen PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Pôle Action Économique	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
BILLON Jean-Pierre (Caen POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
BARRE Jean-Pierre (Caen SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Enquêteur	15000	15000	15000	15000	15000
BERNACHE ASSOLLANT Frederic (Caen SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	15000	15000	15000	15000	15000
GODARD Philippe (Caen SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Enquêteur	10000	10000	10000	10000	10000
JOHNSTON Eric (Caen SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Enquêteur	10000	10000	10000	10000	10000
MARCOZ Christiane (Caen SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Service Régional d'Enquêtes	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
GENDROT Philippe (Caen alcools et cidriculture), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Enquêteur	10000	10000	10000	10000	10000
OLLIVIER Joelle (Caen alcools et cidriculture), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef service de viticulture	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
NIVault Vianney (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	10000	10000	10000	10000	10000
PRADON Stephane (Caen bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	15000	15000	15000	15000	15000
AUBERT Nicole (Caen bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
DUQUESNE Rene (Caen bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité

DESFOURS Beatrice (Caen div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
VIRELY Bernard (Caen div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef division territoriale	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
BOREANIZ Francois (Caen recette regionale), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Comptable R.P.R.	10000	10000	10000	10000	10000
COLLIN Florence (Caen recette regionale), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	10000	10000	10000	10000	10000
DESPREZ Francis (Caen recette regionale), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Rédacteur	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
GROCHOWICKI Pierre (Caen recette regionale), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
MONNERIE Helene (Caen recette regionale), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Comptable R.P.R.	10000	10000	10000	10000	10000
OUALI Nadine (Caen recette regionale), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Comptable R.P.R.	2000	2000	2000	2000	2000
PARE Anne (Caen recette regionale), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	10000	10000	10000	10000	10000
PINET Christophe (Caen recette regionale), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Comptable R.P.R.	10000	10000	10000	10000	10000
RENTERO Daniele (Caen recette regionale), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Comptable R.P.R.	10000	10000	10000	10000	10000
RENTERO Eric (Caen recette regionale), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Comptable R.P.R.	10000	10000	10000	10000	10000
VENZAL Joseph (Caen recette regionale), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
DECLEY Emmanuel (Cherbourg bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	10000	10000	10000	10000	10000
DESCAMPS Valerie (Cherbourg bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	10000	10000	10000	10000	10000
LE NEEN Chantal (Cherbourg bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	10000	10000	10000	10000	10000
LE ROUX Cedric (Cherbourg bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	10000	10000	10000	10000	10000
LE ROUX Florence (Cherbourg bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent contrôle enlèvement marchandises	10000	10000	10000	10000	10000

LONGHI Bernard (Cherbourg bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
NOLLEAU Jean (Cherbourg bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
POTIN Vincent (Cherbourg bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	2000	2000	2000	2000	2000
RONSOUX Corinne (Cherbourg bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	2000	2000	2000	2000	2000
HARFAUX David (Cherbourg port bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	15000	15000	15000	15000	15000
KILLIAN Denis (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	10000	10000	10000	10000	10000
ANTONINI Christophe (Granville alcools et cidriculture), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	10000	10000	10000	10000	10000
URVOIS Marie-Christine (Granville alcools et cidriculture), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de service visite	15000	15000	15000	15000	15000
OUTTERS Jean-Luc (Granville bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	10000	10000	10000	10000	10000
POULAIN Thierry (Granville bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	10000	10000	10000	10000	10000
FLATRES Ronan (Honfleur bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	10000	10000	10000	10000	10000
GUYAVARCH Loïc (Honfleur bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	10000	10000	10000	10000	10000

Le directeur régional



ORIGINAL SIGNÉ

Serge DUYRAT

Annexe II à la décision n° 2017/1 du 4 sept. 2017 du directeur régional *DUYRAT Serge*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction.	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
RONSOUX Corinne (Cherbourg bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	2000	2000	2000	2000	0
BERNARD Florian (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
BURVINGT Benoît (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
CABILLIC Denis (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
CABILLIC Sandrine (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
COUVREUR Herve (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
FERRY Arnaud (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
HARFAUX David (Cherbourg port bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	0	0	0	0	15000
HEUVELINE Serge (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
KILLIAN Denis (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	0	0	0	0	10000
LE METAYER Fabrice (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
LEFILLIATRE Bertrand (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
LELIEVRE Dominique (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
LELIEVRE Sophie (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000

LOUVET Vladimir (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
MERCEUR Eric (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
PASQUIER Sophie (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-tabac	0	0	0	0	10000
PLAINEAU Jean-Phillppe (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
RAMBAUT Fabrice (Caen GIR), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef de la surveillance douanière	60000	60000	60000	60000	60000
LEMERLE Josselin (Caen PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Pôle Action Économique	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
BILLON Jean-Pierre (Caen POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
LALLIER Anne-Sophie (Caen POC), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Agent poursuivant	15000	15000	15000	15000	15000
BARRE Jean-Pierre (Caen SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Enquêteur	15000	15000	15000	15000	15000
BERNACHE ASSOLLANT Frederic (Caen SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	60000	60000	60000	60000	60000
GODARD Philippe (Caen SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Enquêteur	10000	10000	10000	10000	10000
JOHNSTON Eric (Caen SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Enquêteur	10000	10000	10000	10000	10000
MARCOZ Christiane (Caen SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Service Régional d'Enquêtes	60000	60000	60000	60000	60000
BARRE Michele (Caen alcools et cidriculture), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Enquêteur	0	0	0	0	10000
DELVAL David (Caen alcools et cidriculture), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	0	0	0	0	10000
GENDROT Philippe (Caen alcools et cidriculture), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Enquêteur	0	0	0	0	10000
LAIR Ludovic (Caen alcools et cidriculture), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	0	0	0	0	10000
MARIE Tony (Caen alcools et cidriculture), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Enquêteur	0	0	0	0	10000
OLLIVIER Joelle (Caen alcools et cidriculture), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef service de viticulture	60000	60000	60000	60000	60000
WACOGNE Arnaud (Caen alcools et cidriculture), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	0	0	0	0	10000
BIZAGUET Hugues (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000

BOXOEN Olivier (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	0	0	0	0	10000
BUTEZ Christophe (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	0	0	0	0	10000
CAMUS Michael (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
CANTAT Valentin (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
CHEVASSON Eric (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
COLLIN Stephane (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
DREZET Christel (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
FAUCHEUX Guilhem (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
FERNANDEZ DE HEREDIA Marieke (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	0	0	0	0	10000
FUSILLIER Amandine (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
LANDRAUD Annick (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
MANGIN Yasmine (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	0	0	0	0	10000
MARIE Sandrine (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	0	0	0	0	10000
MARTIN Luc (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
NIVAUT Vianney (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	0	0	0	0	10000
PAITIER Christophe (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
PRADON Stephane (Caen bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	15000	15000	15000	15000	15000
RAJAUD Dominique (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	0	0	0	0	10000
ARBIA DAVEAU Brigitte (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	0	0	0	0	10000
AUBERT Nicole (Caen bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	60000	60000	60000	60000	60000
CASPAR DUFOUR Christelle (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	0	0	0	0	10000
CLEMENT Christian (Caen bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de service visite	15000	15000	15000	15000	15000

CROCHARD Jean-Louis (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	0	0	0	0	10000
DECROIX SAUSSET Geraldine (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	10000
DETRAUX Francois-Xavier (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	10000
DUQUESNE Rene (Caen bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	60000	60000	60000	60000	60000
GODARD Lucile (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	0	0	0	0	10000
OLLIVIER Fabrice (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	10000
DESFOURS Beatrice (Caen div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	60000	60000	60000	60000	60000
VIRELY Bernard (Caen div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef division territoriale	60000	60000	60000	60000	60000
BOREANIZ Francois (Caen recette regionale), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Comptable R.P.R.	10000	10000	10000	10000	0
COLLIN Florence (Caen recette regionale), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	10000	10000	10000	10000	0
DESPREZ Francis (Caen recette regionale), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Rédacteur	60000	60000	60000	60000	0
GROCHOWICKI Pierre (Caen recette regionale), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	60000	60000	60000	60000	0
MONNERIE Helene (Caen recette regionale), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Comptable R.P.R.	10000	10000	10000	10000	0
OUALI Nadine (Caen recette regionale), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Comptable R.P.R.	2000	2000	2000	2000	0
PARE Anne (Caen recette regionale), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	10000	10000	10000	10000	0
PINET Christophe (Caen recette regionale), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Comptable R.P.R.	10000	10000	10000	10000	0
RENTERO Daniele (Caen recette regionale), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Comptable R.P.R.	10000	10000	10000	10000	0
RENTERO Eric (Caen recette regionale), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Comptable R.P.R.	10000	10000	10000	10000	0


VENZAL Joseph (Caen recette regionale), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	illimité	illimité	illimité	illimité	0
DECLEY Emmanuel (Cherbourg bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	10000	10000	10000	10000	0
DESCAMPS Valerie (Cherbourg bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	10000	10000	10000	10000	0
KILLIAN Florence (Cherbourg bureau), Contractuel DGDDI Non titulaires (ex auxil.), DGDDI Agent travail d"écritures	2000	2000	2000	2000	0
LE NEEN Chantal (Cherbourg bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	10000	10000	10000	10000	0
LE ROUX Cedric (Cherbourg bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	10000	10000	10000	10000	0
LEROUX Florence (Cherbourg bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent contrôle enlèvement marchandises	10000	10000	10000	10000	0
LONGHI Bernard (Cherbourg bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	60000	60000	60000	60000	0
NOLLEAU Jean (Cherbourg bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	60000	60000	60000	60000	0
POTIN Vincent (Cherbourg bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	2000	2000	2000	2000	0
PLAINEAU Nadege (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
POIGNANT Jean-Pierre (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
RICHARD Laetitia (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
ROCHFORT Pierre (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	0	0	0	0	10000
SALIC Joel (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	0	0	0	0	2000
STEPHAN Pierrick (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
SULTER Max (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	0	0	0	0	10000
ANTONINI Christophe (Granville alcools et cidriculture), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	0	0	0	0	10000

BAILLARGEAT Celine (Granville alcools et cidriculture), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	2000
CHAPRON Gilles (Granville alcools et cidriculture), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	0	0	0	0	10000
FOTINAR Jean-Jacques (Granville alcools et cidriculture), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adjoint au receveur	0	0	0	0	10000
RICHARD Alain (Granville alcools et cidriculture), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Enquêteur	0	0	0	0	10000
SIMON Christophe (Granville alcools et cidriculture), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Enquêteur	0	0	0	0	2000
URVOIS Marie-Christine (Granville alcools et cidriculture), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de service visite	15000	15000	15000	15000	15000
CHAMPEAU Emmanuel (Granville bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	0	0	0	0	10000
DA SILVA Jorge (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
JUDIC Pierre (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
LEBOUTEILLER Denis (Granville bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
LEROUVILLOIS Youri (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
LESPAGNOL Maxime (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
MAGDELAINE Eric (Granville bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
MARMIEYSSE Maxence (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
NOUIRA Franck (Granville bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
OUTTERS Jean-Luc (Granville bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	0	0	0	0	10000
POULAIN Thierry (Granville bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	0	0	0	0	10000
RICHER Franck (Granville bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	0	0	0	0	2000

BANTON Aurelie (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
BAUZOU Marie-Paule (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
DIDIER Christophe (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
DUBAUX Samuel (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	0	0	0	0	2000
FLATRES Ronan (Honfleur bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	0	0	0	0	10000
GAGNIER Philippe (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
GUENODEN Arnaud (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
GUYAVARCH Loic (Honfleur bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	0	0	0	0	10000
LEFORT Herve (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	0	0	0	0	10000
LONDAIS Vanessa (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
MONFORT Eric (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000
NOSLIER Nancy (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
ROBINO Herve (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	10000
WAGNER Nicolas (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	0	0	0	0	2000

Le directeur régional

ORIGINAL SIGNÉ


Serge DUYPAT

Annexe III à la décision n° 2017/1 du 4 sept. 2017 du directeur régional *DUYRAT Serge*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
WAGNER Nicolas (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
ROBINO Herve (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	10000
DETRAUX Francois-Xavier (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	10000	5000	1000	10000
DECROIX SAUSSET Geraldine (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	10000	5000	1000	10000
CROCHARD Jean-Louis (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	10000	5000	1000	10000
CLEMENT Christian (Caen bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de service visite	15000	7500	1500	15000
NOSLIER Nancy (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	10000
MONFORT Eric (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
LONDAIS Vanessa (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
LEFORT Herve (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	10000	5000	1000	10000
GUYAVARCH Loïc (Honfleur bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	10000	5000	1000	10000
GUENODEN Arnaud (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	10000
GAGNIER Philippe (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
FLATRES Ronan (Honfleur bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	10000	5000	1000	10000
DUBAUX Samuel (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	5000	2500	500	5000

DIDIER Christophe (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
BAUZOU Marie-Paule (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
BANTON Aurelie (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
RICHER Franck (Granville bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	5000	2500	500	5000
POULAIN Thierry (Granville bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	10000	5000	1000	10000
OUTTERS Jean-Luc (Granville bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	10000	5000	1000	10000
NOUIRA Franck (Granville bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	10000
MARMIEYSSE Maxence (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
MAGDELAINE Eric (Granville bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
LESPAGNOL Maxime (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
LEROUVILLOIS Youri (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
LEBOUTEILLER Denis (Granville bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	10000
JUDIC Pierre (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
DA SILVA Jorge (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
CHAMPEAU Emmanuel (Granville bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	10000	5000	1000	10000
URVOIS Marie-Christine (Granville alcools et cidriculture), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de service visite	15000	7500	1500	15000
SIMON Christophe (Granville alcools et cidriculture), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Enquêteur	5000	2500	500	5000
RICHARD Alain (Granville alcools et cidriculture), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Enquêteur	10000	5000	1000	10000
FOTINAR Jean-Jacques (Granville alcools et cidriculture), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adjoint au receveur	10000	5000	1000	10000
CHAPRON Gilles (Granville alcools et cidriculture), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	10000	5000	1000	10000

BAILLARGEAT Celine (Granville alcools et cidriculture), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	5000	2500	500	5000
ANTONINI Christophe (Granville alcools et cidriculture), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	10000	5000	1000	10000
SULTER Max (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	10000	5000	1000	10000
STEPHAN Pierrick (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
SALIC Joel (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	5000	2500	500	5000
ROCHFORT Pierre (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	10000	5000	1000	10000
RICHARD Laetitia (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
POIGNANT Jean-Pierre (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
PLAINEAU Nadege (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	10000
PLAINEAU Jean-Philippe (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	10000
PASQUIER Sophie (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-tabac	10000	5000	1000	10000
MERCEUR Eric (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
LOUVET Vladimir (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	10000
LELIEVRE Sophie (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
LELIEVRE Dominique (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
LEFILLIATRE Bertrand (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	10000
LE METAYER Fabrice (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	10000
KILLIAN Denis (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	10000	5000	1000	10000
HEUVELINE Serge (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
HARFAUX David (Cherbourg port bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	15000	7500	1500	15000

FERRY Arnaud (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	10000
COUVREUR Herve (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
CABILLIC Sandrine (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
CABILLIC Denis (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
BURVINGT Benoit (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
BERNARD Florian (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	10000
VIRELY Bernard (Caen div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef division territoriale	15000	7500	1500	15000
QUITTE Nathalie (Caen bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	5000	2500	500	5000
PRIMAULT Yannick (Caen bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	5000	2500	500	5000
OLLIVIER Fabrice (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	10000	5000	1000	10000
GODARD Lucile (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	10000	5000	1000	10000
DUQUESNE Rene (Caen bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	15000	7500	1500	15000
CASPAR DUFOUR Christelle (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	10000	5000	1000	10000
AUBERT Nicole (Caen bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	15000	7500	1500	15000
ARBIA DAVEAU Brigitte (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	10000	5000	1000	10000
VIEL Bruno (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	5000	2500	500	5000
VIBET Camille (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
TAILLANDIER Claudia (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
SOUHARD Alain (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
SARCHE Jean-Francois (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
ROYEAU Laurent (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000

RAULT Jean-Philippe (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
RAJAUD Dominique (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	10000	5000	1000	10000
PRADON Stephane (Caen bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	15000	7500	1500	15000
PAITIER Christophe (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	10000
NIVAUT Vianney (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	10000	5000	1000	10000
MORTELETTE Fabrice (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
MONTIER Philippe (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
MICHEL Olivier (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
MAURY Sonia (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
MARTIN Luc (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	10000
MARIE Sandrine (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	10000	5000	1000	10000
MANGIN Yasmine (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	10000	5000	1000	10000
LE CLAY Erwan (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
LE BASNIER Cedric (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
LAVIEILLE Thomas (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
LAVENU Effie (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	5000	2500	500	5000
LASSERTEUX Benoit (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-tabac	5000	2500	500	5000
LANGÉ Anthony (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
LANDRAUD Annick (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	10000
GIRR MOREL Michael (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
FUSILLIER Amandine (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	10000
FERNANDEZ DE HEREDIA Marieke (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	10000	5000	1000	10000
FAUCHEUX Guilhem (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	10000

DREZET Christel (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	10000
DONA Denis (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
DACHICOURT Marie-Laure (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
COLLIN Stephane (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	10000
CHEVASSON Eric (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	10000
CANTAT Valentin (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	10000
CAMUS Michael (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	10000
BUTEZ Christophe (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	10000	5000	1000	10000
BOXOEN Olivier (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	10000	5000	1000	10000
BONNET Felix (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
BIZAGUET Hugues (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	10000	5000	1000	10000
BERTRAND Adeline (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	5000	2500	500	5000
WACOGNE Arnaud (Caen alcools et cidriculture), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d'écritures	10000	5000	1000	10000
OLLIVIER Joelle (Caen alcools et cidriculture), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef service de viticulture	15000	7500	1500	15000
MARIE Tony (Caen alcools et cidriculture), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Enquêteur	10000	5000	1000	10000
LAIR Ludovic (Caen alcools et cidriculture), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	10000	5000	1000	10000
GENDROT Philippe (Caen alcools et cidriculture), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Enquêteur	10000	5000	1000	10000
DELVAL David (Caen alcools et cidriculture), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	10000	5000	1000	10000
BARRE Michele (Caen alcools et cidriculture), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Enquêteur	10000	5000	1000	10000
MARCOZ Christiane (Caen SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Service Régional d'Enquêtes	15000	7500	1500	15000
JOHNSTON Eric (Caen SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Enquêteur	10000	5000	1000	10000
GODARD Philippe (Caen SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Enquêteur	10000	5000	1000	10000

BERNACHE ASSOLLANT Frederic (Caen SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	15000	7500	1500	15000
BARRE Jean-Pierre (Caen SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Enquêteur	15000	7500	1500	15000
RAMBAUT Fabrice (Caen GIR), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef de la surveillance douanière	15000	7500	1500	15000
WLODARCZAK Patrick (Caen CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	10000	5000	1000	10000
AUDIGIER Gregoire (Caen CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	10000	5000	1000	10000

Le directeur régional



ORIGINAL SIGNÉ

Serge DUYRAT

Annexe IV à la décision n° 2017/1 du 4 sept. 2017 du directeur régional *DUYRAT Serge*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
RAMBAUT Fabrice (Caen GIR), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef de la surveillance douanière	1500	7500	15000
LEMERLE Josselin (Caen PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Pôle Action Économique	250000	100000	250000
BILLON Jean-Pierre (Caen POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	250000	100000	250000
BARRE Jean-Pierre (Caen SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Enquêteur	1500	7500	15000
BERNACHE ASSOLLANT Frederic (Caen SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	1500	7500	15000
GODARD Philippe (Caen SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Enquêteur	1000	5000	10000
JOHNSTON Eric (Caen SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Enquêteur	1000	5000	10000
MARCOZ Christiane (Caen SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Service Régional d'Enquêtes	1500	7500	15000
BERTRAND Adeline (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
BIZAGUET Hugues (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
BONNET Felix (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
BOXOEN Olivier (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	1000	5000	10000
BUTEZ Christophe (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	1000	5000	10000
CAMUS Michael (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
CANTAT Valentin (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
CHEVASSON Eric (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
COLLIN Stephane (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
DACHICOURT Marie-Laure (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
DONA Denis (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
DREZET Christel (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000

FAUCHEUX Guilhem (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
FERNANDEZ DE HEREDIA Marieke (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	5000	10000
FUSILLIER Amandine (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
GIRR MOREL Michael (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LABOUS Manon (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LANDRAUD Annick (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
LANGE Anthony (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LASSERTEUX Benoît (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-tabac	500	3000	5000
LAVENU Effie (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	500	3000	5000
LAVIEILLE Thomas (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LE BASNIER Cedric (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LE CLAY Erwan (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MANGIN Yasmine (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	5000	10000
MARIE Sandrine (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	5000	10000
MARTIN Luc (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
MATHEOS Pascal (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MAURY Sonia (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MICHEL Olivier (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MONTIER Philippe (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MORTELETTE Fabrice (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
NIVault Vianney (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	5000	10000
PAITIER Christophe (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
PONET Teddy (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
PRADON Stephane (Caen bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	7500	15000
RAJAUD Dominique (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	1000	5000	10000

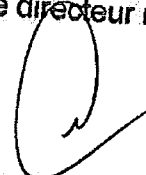
RAULT Jean-Philippe (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
ROYEAU Laurent (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
SARCHE Jean-Francois (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
SOUHARD Alain (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
TAILLANDIER Claudia (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
VANOLI Brigitte (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
VIBET Camille (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
VIEL Bruno (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	500	3000	5000
ARBIA DAVEAU Brigitte (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	1000	5000	10000
AUBERT Nicole (Caen bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	1500	7500	15000
CASPAR DUFOUR Christelle (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	5000	10000
CLEMENT Christian (Caen bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de service visite	1500	7500	15000
CROCHARD Jean-Louis (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1000	5000	10000
DECROIX SAUSSET Geraldine (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	5000	10000
DESPREZ Annick (Caen bureau), Agent de constatation DGDDI, DGDDI Détaché/Hors Cadre/Dispo./Congé Par.	500	3000	5000
DETRAUX Francois-Xavier (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	5000	10000
DUQUESNE Rene (Caen bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1500	7500	15000
GODARD Lucile (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	1000	5000	10000
OLLIVIER Fabrice (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	5000	10000
PRIMAULT Yannick (Caen bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	500	3000	5000
QUITTE Nathalie (Caen bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	500	3000	5000
DESFOURS Beatrice (Caen div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	1500	7500	15000
VIRELY Bernard (Caen div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef division territoriale	10000	25000	50000
AYRAULT Janine (Cherbourg bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	500	3000	5000
DECLAY Emmanuel (Cherbourg bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1000	5000	10000

DESCAMPS Valerie (Cherbourg bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	5000	10000
LE NEEN Chantal (Cherbourg bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	5000	10000
LE ROUX Cedric (Cherbourg bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1000	5000	10000
LE ROUX Florence (Cherbourg bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent contrôle enlèvement marchandises	1000	5000	10000
LONGHI Bernard (Cherbourg bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1500	7500	15000
NOLLEAU Jean (Cherbourg bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	1500	7500	15000
POTIN Vincent (Cherbourg bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	500	3000	5000
RONSOUX Corinne (Cherbourg bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	500	3000	5000
BERNARD Florian (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
BURVINGT Benoît (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
CABILLIC Denis (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
CABILLIC Sandrine (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
COUVREUR Herve (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
FERRY Arnaud (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
HARFAUX David (Cherbourg port bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	7500	15000
HEUVELINE Serge (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
JAMARD Sebastien (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
KILLIAN Denis (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	5000	10000
LE METAYER Fabrice (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
LEFILLIATRE Bertrand (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
LELIEVRE Dominique (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LELIEVRE Sophie (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LOUVET Vladimir (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
MERCEUR Eric (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
PASQUIER Sophie (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-tabac	1000	5000	10000

PLAINEAU Jean-Philippe (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
PLAINEAU Nadege (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
POIGNANT Jean-Pierre (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
RICHARD Laetitia (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
ROCHFORT Pierre (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	5000	10000
SALIC Joel (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	500	3000	5000
SOLERE Jordan (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
STEPHAN Pierrick (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
SULTER Max (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	5000	10000
CHAMPEAU Emmanuel (Granville bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	1000	5000	10000
DA SILVA Jorge (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
JUDIC Pierre (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LEBOUTELLER Denis (Granville bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
LEROUVILLOIS Youri (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LESPAGNOL Maxime (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MAGDELAINE Eric (Granville bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MARMIEYSSE Maxence (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
NOUIRA Franck (Granville bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
OUTTERS Jean-Luc (Granville bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	1000	5000	10000
POULAIN Thierry (Granville bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	1000	5000	10000
RICHER Franck (Granville bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	3000	5000
BANTON Aurelie (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
BAUZOU Marie-Paule (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
DIDIER Christophe (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
DUBAUX Samuel (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	500	3000	5000

FLATRES Ronan (Honfleur bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	1000	5000	10000
GAGNIER Philippe (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
GUENODEN Arnaud (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
GUYAVARCH Loic (Honfleur bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	1000	5000	10000
LEFORT Herve (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	1000	5000	10000
LONDAIS Vanessa (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MONFORT Eric (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
NOSLIER Nancy (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
ROBINO Herve (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
WAGNER Nicolas (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000

Le directeur régional



ORIGINAL SIGNÉ

Serge DUYRAT

Annexe V à la décision n° 2017/1 du 4 sept. 2017 du directeur régional *DUYRAT Serge*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
RAMBAUT Fabrice (Caen GIR), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef de la surveillance douanière	1500	7500	15000
LEMERLE Josselin (Caen PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Pôle Action Économique	250000	100000	250000
BILLON Jean-Pierre (Caen POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	250000	100000	250000
BARRE Jean-Pierre (Caen SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Enquêteur	1500	7500	15000
BERNACHE ASSOLLANT Frederic (Caen SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	1500	7500	15000
GODARD Philippe (Caen SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Enquêteur	1000	5000	10000
JOHNSTON Eric (Caen SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Enquêteur	1000	5000	10000
MARCOZ Christiane (Caen SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Service Régional d'Enquêtes	1500	7500	15000
BERTRAND Adeline (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
BIZAGUET Hugues (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
BONNET Felix (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
BOXOEN Olivier (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	1000	5000	10000
BUTEZ Christophe (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	1000	5000	10000
CAMUS Michael (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
CANTAT Valentin (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
CHEVASSON Eric (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
COLLIN Stephane (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
DACHICOURT Marie-Laure (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
DONA Denis (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000

DREZET Christel (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
FAUCHEUX Guilhem (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
FERNANDEZ DE HEREDIA Marieke (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	5000	10000
FUSILLIER Amandine (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
GIRR MOREL Michael (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LABOUS Manon (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LANDRAUD Annick (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
LANGE Anthony (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LASSERTEUX Benoit (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-tabac	500	3000	5000
LAVENU Effie (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	500	3000	5000
LAVIELLE Thomas (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LE BASNIER Cedric (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LE CLAY Erwan (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MANGIN Yasmine (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	5000	10000
MARIE Sandrine (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	5000	10000
MARTIN Luc (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
MATHEOS Pascal (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MAURY Sonia (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MICHEL Olivier (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MONTIER Philippe (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MORTELETTE Fabrice (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
NIVault Vlanney (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	5000	10000
PAITIER Christophe (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
PONET Teddy (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
PRADON Stephane (Caen bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	7500	15000

RAJAUD Dominique (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	1000	5000	10000
RAULT Jean-Philippe (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
ROYEAU Laurent (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
SARCHE Jean-Francois (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
SOUHARD Alain (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
TAILLANDIER Claudia (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
VANOLI Brigitte (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
VIBET Camille (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
VIEL Bruno (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	500	3000	5000
ARBIA DAVEAU Brigitte (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	1000	5000	10000
AUBERT Nicole (Caen bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	1500	7500	15000
CASPAR DUFOUR Christelle (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	5000	10000
CLEMENT Christian (Caen bureau), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef de service visite	1500	7500	15000
CROCHARD Jean-Louis (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1000	5000	10000
DECROIX SAUSSET Geraldine (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	5000	10000
DETRAUX Francois-Xavier (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	5000	10000
DUQUESNE Rene (Caen bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1500	7500	15000
GODARD Lucile (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	1000	5000	10000
OLLIVIER Fabrice (Caen bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	5000	10000
PRIMAULT Yannick (Caen bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	500	3000	5000
QUITTE Nathalie (Caen bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	500	3000	5000
DESFOURS Beatrice (Caen div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	1500	7500	15000
VIRELY Bernard (Caen div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef division territoriale	10000	25000	50000
AYRAULT Janine (Cherbourg bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	500	3000	5000
DECLEY Emmanuel (Cherbourg bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1000	5000	10000

DESCAMPS Valerie (Cherbourg bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	5000	10000
LE NEEN Chantal (Cherbourg bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	1000	5000	10000
LE ROUX Cedric (Cherbourg bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent vérificateur des marchandises	1000	5000	10000
LEROUX Florence (Cherbourg bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent contrôle enlèvement marchandises	1000	5000	10000
LONGHI Bernard (Cherbourg bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef bureau de douane	1500	7500	15000
NOLLEAU Jean (Cherbourg bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef bureau de douane	1500	7500	15000
POTIN Vincent (Cherbourg bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent chargé de travail administratif	500	3000	5000
RONSOUX Corinne (Cherbourg bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent travail d"écritures	500	3000	5000
BERNARD Florian (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
BURVINGT Benoit (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
CABILLIC Denis (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
CABILLIC Sandrine (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
COUVREUR Herve (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
FERRY Arnaud (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
HARFAUX David (Cherbourg port bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	7500	15000
HEUVELINE Serge (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
JAMARD Sebastien (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
KILLIAN Denis (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	5000	10000
LE METAYER Fabrice (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
LEFILLIATRE Bertrand (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
LELIEVRE Dominique (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LELIEVRE Sophie (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LOUVET Vladimir (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000

MERCEUR Eric (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
PASQUIER Sophie (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-tabac	1000	5000	10000
PLAINEAU Jean-Philippe (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
PLAINEAU Nadege (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
POIGNANT Jean-Pierre (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
RICHARD Laetitia (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
ROCHFORT Pierre (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	5000	10000
SALIC Joel (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	500	3000	5000
SOLERE Jordan (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
STEPHAN Pierrick (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
SULTER Max (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	5000	10000
CHAMPEAU Emmanuel (Granville bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	1000	5000	10000
DA SILVA Jorge (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
JUDIC Pierre (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LEBOUTEILLER Denis (Granville bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
LEROUVILLOIS Youri (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LESPAGNOL Maxime (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MAGDELAINE Eric (Granville bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MARMIEYSSE Maxence (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
NOUIRA Franck (Granville bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
OUTTERS Jean-Luc (Granville bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	1000	5000	10000
POULAIN Thierry (Granville bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	1000	5000	10000
RICHER Franck (Granville bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	3000	5000
BANTON Aurelie (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
BAUZOU Marie-Paule (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000

DIDIER Christophe (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
DUBAUX Samuel (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	500	3000	5000
FLATRES Ronan (Honfleur bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	1000	5000	10000
GAGNIER Philippe (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
GUENODEN Arnaud (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
GUYAVARCH Loïc (Honfleur bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	1000	5000	10000
LEFORT Herve (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	1000	5000	10000
LONDAIS Vanessa (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MONFORT Eric (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
NOGRETTE Jonathan (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
NOSLIER Nancy (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
ROBINO Herve (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
WAGNER Nicolas (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000

Le directeur régional


Serge DUYRAT

ORIGINAL
SIGNÉ

Annexe VI à la décision n° 2017/1 du 4 sept. 2017 du directeur régional *DUYRAT Serge*

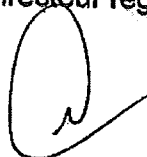
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
GUYAVARCH Loïc (Honfleur bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	50000	30000
FLATRES Ronan (Honfleur bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	50000	30000
POULAIN Thierry (Granville bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	50000	30000
OUTTERS Jean-Luc (Granville bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	50000	30000
SULTER Max (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj. Chef Serv. Douan. Surv. 20-35 agents	50000	30000
KILLIAN Denis (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj. Chef Serv. Douan. Surv. 20-35 agents	50000	30000
HARFAUX David (Cherbourg port bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv. Douan. Surv. unité 20-35 agents	150000	75000
VENZAL Joseph (Caen recette regionale), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL, DGDDI Agent mobile branche AG-OP/CO	300000	150000
VIRELY Bernard (Caen div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef division territoriale	300000	150000
DESFOURS Beatrice (Caen div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef divisionnaire	300000	150000
PRADON Stephane (Caen bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv. Douan. Surv. unité 20-35 agents	150000	75000
NIVAUULT Vianney (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj. Chef Serv. Douan. Surv. 20-35 agents	50000	30000
MANGIN Yasmine (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj. Chef Serv. Douan. Surv. 20-35 agents	50000	30000
CAMUS Michael (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	50000	30000
MARCOZ Christiane (Caen SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Service Régional d'Enquêtes	150000	75000
JOHNSTON Eric (Caen SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Enquêteur	50000	30000
GODARD Philippe (Caen SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Enquêteur	50000	30000
BERNACHE ASSOLLANT Frederic (Caen SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Enquêteur	150000	75000
BARRE Jean-Pierre (Caen SRE), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Enquêteur	150000	75000

BILLON Jean-Pierre (Caen POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL, DGDDI Chef Pôle Orientation des Contrôles	300000	150000
LEMERLE Josselin (Caen PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI, DGDDI Chef Pôle Action Économique	300000	150000
RAMBAUT Fabrice (Caen GIR), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef de la surveillance douanière	150000	75000

Le directeur régional



Serge DUYRAT

ORIGINAL SIGNÉ

Annexe VII à la décision n° 2017/1 du 4 sept. 2017 du directeur régional *DUYRAT Serge*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
LEROUVILLOIS Yuri (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LESPAGNOL Maxime (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MAGDELAINE Eric (Granville bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MARMIEYSSE Maxence (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
AUDIGIER Gregoire (Caen CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	1000	5000	10000
WLODARCZAK Patrick (Caen CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	1000	5000	10000
RAMBAUT Fabrice (Caen GIR), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef de la surveillance douanière	1500	7500	15000
BERTRAND Adeline (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
BIZAGUET Hugues (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
BONNET Felix (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
BOXOEN Olivier (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d"équipe	1000	5000	10000
BUTEZ Christophe (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	1000	5000	10000
CAMUS Michael (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
CANTAT Valentin (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
CHEVASSON Eric (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
COLLIN Stephane (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
DACHICOURT Marie-Laure (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
DONA Denis (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
DREZET Christel (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
FAUCHEUX Guilhem (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000

FERNANDEZ DE HEREDIA Marieke (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	5000	10000
FUSILLIER Amandine (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
GIRR MOREL Michael (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LANDRAUD Annick (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
LANGE Anthony (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LASSERTEUX Benoit (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-tabac	500	3000	5000
LAVENU Effie (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	500	3000	5000
LAVIEILLE Thomas (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LE BASNIER Cedric (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LE CLAY Erwan (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MANGIN Yasmine (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	5000	10000
MARIE Sandrine (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	5000	10000
MARTIN Luc (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
MAURY Sonia (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MICHEL Olivier (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MONTIER Philippe (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MORTELETTE Fabrice (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
NIVAULT Vianney (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	5000	10000
PAITIER Christophe (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
PRADON Stephane (Caen bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	7500	15000
RAJAUD Dominique (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	1000	5000	10000
RAULT Jean-Philippe (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
ROYEAU Laurent (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
SARCHE Jean-Francois (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
SOUHARD Alain (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000

TAILLANDIER Claudia (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
VIBET Camille (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
VIEL Bruno (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	500	3000	5000
VIRELY Bernard (Caen div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef division territoriale	1500	7500	15000
BERNARD Florian (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
BURVINGT Benoit (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
CABILLIC Denis (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
CABILLIC Sandrine (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
COUVREUR Herve (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
FERRY Arnaud (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
HARFAUX David (Cherbourg port bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	7500	15000
HEUVELINE Serge (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
KILLIAN Denis (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	5000	10000
LE METAYER Fabrice (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
LEFILLIATRE Bertrand (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
LELIEVRE Dominique (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LELIEVRE Sophie (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LOUVET Vladimir (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
MERCEUR Eric (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
PASQUIER Sophie (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-tabac	1000	5000	10000
PLAINEAU Jean-Philippe (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
PLAINEAU Nadege (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
POIGNANT Jean-Pierre (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
RICHARD Laetitia (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
ROCHFORT Pierre (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	5000	10000

SALIC Joel (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	500	3000	5000
STEPHAN Pierrick (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
SULTER Max (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	5000	10000
CHAMPEAU Emmanuel (Granville bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	1000	5000	10000
DA SILVA Jorge (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
JUDIC Pierre (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LEBOUATEILLER Denis (Granville bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
NOUIRA Franck (Granville bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
OUTTERS Jean-Luc (Granville bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	1000	5000	10000
POULAIN Thierry (Granville bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	1000	5000	10000
RICHER Franck (Granville bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	3000	5000
BANTON Aurelie (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
BAUZOU Marie-Paule (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
DIDIER Christophe (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
DUBAUX Samuel (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	500	3000	5000
FLATRES Ronan (Honfleur bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	1000	5000	10000
GAGNIER Philippe (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
GUENODEN Arnaud (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
GUYAVARCH Loic (Honfleur bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	1000	5000	10000
LEFORT Herve (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	1000	5000	10000
LONDAIS Vanessa (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MONFORT Eric (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
NOSLIER Nancy (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
ROBINO Herve (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
WAGNER Nicolas (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000

Le directeur régional

Serge DUVRAT

ORIGINAL SIGNÉ

1911

Annexe VIII à la décision n° 2017/1 du 4 sept. 2017 du directeur régional *DUYRAT Serge*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom (Résidence), Grade et fonction	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
WAGNER Nicolas (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
ROBINO Herve (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
NOSLIER Nancy (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
MONFORT Eric (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LONDAIS Vanessa (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LEFORT Herve (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	1000	5000	10000
GUYAVARCH Loïc (Honfleur bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	1000	5000	10000
GUENODEN Arnaud (Honfleur bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
GAGNIER Philippe (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
FLATRES Ronan (Honfleur bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	1000	5000	10000
DUBAUX Samuel (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	500	3000	5000
DIDIER Christophe (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
BAUZOU Marie-Paule (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
BANTON Aurelie (Honfleur bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
RICHER Franck (Granville bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	500	3000	5000
POULAIN Thierry (Granville bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Adjoint chef unité moins de 20 agents	1000	5000	10000
OUTTERS Jean-Luc (Granville bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef unité moins de 20 agents	1000	5000	10000
NOUIRA Franck (Granville bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
MARMIEYSSE Maxence (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MAGDELAINE Eric (Granville bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000

LESPAGNOL Maxime (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LEROUVILLOIS Youri (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LEBOUTEILLER Denis (Granville bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
JUDIC Pierre (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
DA SILVA Jorge (Granville bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
CHAMPEAU Emmanuel (Granville bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	1000	5000	10000
SULTER Max (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	5000	10000
STEPHAN Pierrick (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
SALIC Joel (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	500	3000	5000
ROCHFORT Pierre (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	5000	10000
RICHARD Laetitia (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
POIGNANT Jean-Pierre (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
PLAINEAU Nadege (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
PLAINEAU Jean-Phillippe (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
PASQUIER Sophie (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-tabac	1000	5000	10000
MERCEUR Eric (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LOUVET Vladimir (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
LELIEVRE Sophie (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LELIEVRE Dominique (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LEFILLIATRE Bertrand (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
LE METAYER Fabrice (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
KILLIAN Denis (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	5000	10000
HEUVELINE Serge (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
HARFAUX David (Cherbourg port bse), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	7500	15000
FERRY Arnaud (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000

COUVREUR Herve (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
CABILLIC Sandrine (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
CABILLIC Denis (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
BURVINGT Benoît (Cherbourg port bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
BERNARD Florian (Cherbourg port bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
VIRELY Bernard (Caen div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI, DGDDI Chef division territoriale	1500	7500	15000
VIEL Bruno (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent contrôle des voyageurs	500	3000	5000
VIBET Camille (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
TAILLANDIER Claudia (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
SOUHARD Alain (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
SARCHE Jean-Francois (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
ROYEAU Laurent (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
RAULT Jean-Philippe (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
RAJAUD Dominique (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	1000	5000	10000
PRADON Stephane (Caen bsi), INSPECTEUR DGDDI, DGDDI Chef Serv.Douan.Surv.unité 20-35agents	1500	7500	15000
PAITIER Christophe (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
NIVAUT Vianney (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	5000	10000
MORTELETTE Fabrice (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MONTIER Philippe (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MICHEL Olivier (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MAURY Sonia (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
MARTIN Luc (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
MARIE Sandrine (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	5000	10000
MANGIN Yasmine (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Adj.Chef Serv.Douan.Surv.20-35agents	1000	5000	10000
LE CLAY Erwan (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000

LE BASNIER Cedric (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LAVIELLE Thomas (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LAVENU Effie (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	500	3000	5000
LASSERTEUX Benoit (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-tabac	500	3000	5000
LANGE Anthony (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
LANDRAUD Annick (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
GIRR MOREL Michael (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
FUSILLIER Amandine (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
FERNANDEZ DE HEREDIA Marieke (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Maître-chien anti-stupéfiants	1000	5000	10000
FAUCHEUX Guilhem (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
DREZET Christel (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
DONA Denis (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
DACHICOURT Marie-Laure (Caen bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
COLLIN Stephane (Caen bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
CHEVASSON Eric (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
CANTAT Valentin (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
CAMUS Michael (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
BUTEZ Christophe (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent mobile branche surveillance	1000	5000	10000
BOXOEN Olivier (Caen bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Chef d'équipe	1000	5000	10000
BONNET Felix (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
BIZAGUET Hugues (Caen bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	1000	5000	10000
BERTRAND Adeline (Caen bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI, DGDDI Agent unité de surveillance	500	3000	5000
RAMBAUT Fabrice (Caen GIR), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI, DGDDI Chef de la surveillance douanière	1500	7500	15000
WLODARCZAK Patrick (Caen CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	1000	5000	10000
AUDIGIER Gregoire (Caen CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI, DGDDI Agent Cellule Renseig.Orient.Ctrle	1000	5000	10000

Le directeur régional

Serge DUYRAT

ORIGINAL SIGNÉ

◆

Préfecture de Zone de Défense et de Sécurité Ouest

Arrêté zonal de dérogation exceptionnelle à titre temporaire n° 17-207 du 8 septembre 2017 à l'interdiction de circulation, à certaines périodes, des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC (au titre de l'article 5-I de l'arrêté du 2 mars 2015)

Considérant l'incendie dans un stockage de 50 000 m³ de copeaux de bois au sein de l'établissement PAPREC Réseau (ICPE soumise à autorisation, non classée Seveso) sur la commune de Gasville-Oisème dans l'Eure-et-Loir (28) qui s'est déclaré le 21 août 2017, feu couvant toujours nécessitant la poursuite des opérations de mouillage et de déblayage afin de refroidir la matière et d'éviter une reprise de feu ;

Considérant la nécessité d'assurer la poursuite de la gestion de cet événement, y compris le week-end, avec l'ensemble des moyens de transport nécessaires pour répondre à la présente situation de crise ;

Considérant notamment l'urgence à évacuer, pour les besoins immédiats des opérations de lutte anti-incendie, les déchets liquides générés par les interventions (eaux d'extinction incendie) vers des sites distants en vue de leur stockage et traitement ;

Considérant que la société PAPREC envisage, pour effectuer ces prestations, de faire appel à une entreprise (SNAD) située dans le département de l'Eure (27) ;

Article 1 : En dérogation à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 2 mars 2015 relatif aux interdictions de circulation des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge, la circulation en charge ou à vide, des véhicules participant à l'évacuation des eaux d'extinction de l'incendie de l'usine PAPREC sise à Gasville-Oisème (28), est exceptionnellement autorisée du samedi 9 septembre 2017 à 22h au dimanche 10 septembre 2017 à 22h, dans les départements suivants : Eure (27) Eure-et-Loir (28)

Article 2 : Le responsable du véhicule doit pouvoir justifier, en cas de contrôle, auprès de l'agent de l'autorité compétente, de la conformité du transport effectué au regard des dispositions de la présente dérogation. Une copie du présent arrêté doit se trouver à bord du véhicule.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de zone Ouest : les préfets des départements concernés, les directeurs départementaux des territoires (et de la mer), les directeurs départementaux de la sécurité publique, les commandants des groupements départementaux de gendarmerie,

Signé : Pour le Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, par délégation, le Préfet délégué pour la défense et la sécurité : Patrick DALLENNES

◆

